

feminist

ACTION

NEWS FROM THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN



Vol.

November 1987

National A
344 Bloor
Toronto, O
ISSN 0831



INVITATION TO ATTEND
THE MID-YEAR MEETING
NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN
November 20-22, 1987
Edmonton, Alberta

USING OUR POWER: WOMEN AND THE NEXT FEDERAL ELECTION

With a specific focus on the federal election expected in 1988 or 1989, the mid-year will emphasize three main objectives:

1. To assess the gains and setbacks women have experienced since the highly publicized national debate on women's issues during the last federal election campaign.
2. To build the women's platform for the next election so that our issues become a central part of any political debate.
3. To develop strategies and skills necessary to ensure the realization of women's full and equal participation in the political process.

Featured Speakers:

Rosemary Brown, Chair of Women's Studies at Simon Fraser University;
Madeleine Parent, NAC Quebec Regional Representative - *Politics with a Purpose: Women and the Next Federal Election*;
Elaine McCoy, Alberta's Minister of Women's Issues - *The Role of Status of Women Ministers*;
Margaret Mitchell, MP. - What Women Should Know About Federal Politics

What does the Free Trade Agreement Mean for the Women of Canada:
Marjorie Cohen and a federal government representative.

Location: Coast Terrace Inn, 4440 Calgary Trail North, Edmonton, Alberta

Registration fee: \$50.00 (includes meals) - payable to NAC

Transportation: You are responsible for your travel costs and arrangements.

Accommodation: Coast Terrace Inn - Convention rate \$53 per night (single or double). Call their toll-free number 1-800-663-1144 to reserve your room.

FOR MORE INFORMATION ABOUT REGISTRATION

NAC office in Toronto (416) 922-3246
Mid-Year Liaison in Edmonton (403) 454-8031

Free Trade 1
World Congress of Women. 3

Committee Reports

Housing 5
Canadian Foreign Policy. 6
Employment 6
Justice 7
Young Women and Feminism 8
Committee in Support of
Native Women 8
Health 8

Legislative Update 9

Regional Reports

Prince Edward Island 10
New Brunswick. 10
Newfoundland/Labrador. 11
Nova Scotia. 11
Quebec. 12
Northern Ontario 13
Manitoba. 13
Saskatchewan. 13
Alberta. 14
Northwest Territories 15
British Columbia 15

Cover Design: taken from the cover on a booklet of the Quebec Coalition Against Free Trade, CEQ, CSN, FTQ, UPA.

Vol. 2, No. 7
November 1987

FEMINIST ACTION is published eight times a year by the National Action Committee on the Status of Women, 344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9 (416) 922-3246 (T.D.D.)

ISSN 0831-3377

Editor: Elizabeth Amer
Publications
Co-ordinator: Maxine Hermolin
Translation: Gilbert Bélisle

We welcome your announcements and local news. However, we regret that unsolicited manuscripts cannot be returned.

SUBSCRIBER SERVICE

To Subscribe:

Check the appropriate box below and attach your mailing label.

Subscription Rates:

(8 issues of FEMINIST ACTION plus NAC's Action Bulletin)

Individual \$15.00

Institutions, U.S. & overseas \$25.00

Friend of NAC *\$35.00
(individual affiliation with NAC; includes subscription)
* minimum annual fee

- new subscription
 renewal subscription
 new Friend of NAC
 renewal Friend of NAC

Name:

Address:

City:

Postal Code:

Mail to:

National Action Committee on the Status of Women
344 Bloor St. W., Suite 505
Toronto, Ont. M5S 1W9



Free Trade: What's at Risk?

by Isa Bakker

NAC Employment Committee

A first consideration of the draft Canada-US free trade agreement suggests that we have given up a lot in return for something quite ambiguous. As one of the most trade-dependent countries in the world, Canada's goal in these negotiations was to secure access to US markets in light of strong protectionist sentiments south of the border.

The Draft Free Trade Agreement

Recent threats to Canadian trade have involved the unilateral imposition of barriers by the US Congress or trade tribunals on such industries as softwood, steel and potash. The question for all Canadians is whether or not this draft agreement contains dispute settlement mechanism adequate to exempt us from imposed countervails and dumping laws and thereby "secure market access." Even supporters of free trade are disappointed with the trade disputes tribunal suggested by the negotiators. A front-page editorial in *The Toronto Star* (October 6, 1987) argues that: "The US has agreed to a trade disputes tribunal; yet it reserves to itself the sovereign right to take whatever trade action against Canada it wishes, including strengthening existing trade laws. All that Canada can do is appeal to the tribunal, after the action has been taken. And, the only grounds of appeal is that the US did not abide by its own set of rules." It is precisely because this deal retains US industry's right to file trade complaints against Canada that the extent and security of Canadian access to the US market is still a question.

In return for supposed access to "the richest, and most dynamic market in the world" Canada has agreed to the creation of a continental energy market, has given up the right to screen and monitor new investments coming into the country, has agreed to treat US and Canadian banks and in-

urance companies on an equal footing and has approved the eventual elimination of all tariffs in the automotive industry thereby undermining the Auto-pact and its Canadian content guarantees. The removal of tariffs and import quotas in agriculture will affect farmers supplying the domestic market -- those producing fruit and vegetables, poultry, eggs and dairy products. All of this while Canada has a surplus in goods traded with the United States! Critics wonder why, when Canada already has great access to US markets, we now want to change the rules of the game? Fundamentally, the agreement raises questions about the nature of change in Canadian society. Free trade is asking us to have more faith in "market forces" when it comes to the allocation and distribution of resources and to the role of government in stabilization. The agreement will constrain Canadian governments from performing key historical functions which not only social reformers but also the business community demanded. This de-politicization has profound implications for economic decision-making and for democracy. It also brings us closer to a US model which champions the role of the market and the private sector over that of government. This has onerous implications for the delivery of social programs and such services as national pensions, unemployment insurance, and our publicly-financed system of health care.

What human cost will be involved in this transition? The reaction of groups such as labour to the draft agreement have been heard but there has been little mention of the impact of trade liberalization on women.

Women and Free Trade

In a paper prepared for the Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ann Porter and Barbara Camer-

on warn that free trade will have an adverse affect on women in manufacturing, potentially resulting in an increase in the rate of unemployment among women, widening the disparity between men and women, and the erosion of critical social programs for women and their families. Marjorie Cohen, a familiar writer on economic issues of special concern to women in her recent book, *Free Trade and the Future of Women's Work: Manufacturing and Service Industries* (Garamond Press, Toronto) focuses on the vulnerability of women's jobs under free trade conditions. She believes that given "the current structure of the Canadian economy, and the industries which will be adversely affected by free trade, women will be the major losers in a bilateral free trade deal with the United States."

In her study, Cohen identifies five manufacturing industries (textiles, clothing, food processing, electrical and electronic products, leather products) with over 60 per cent women workers. She argues that while only 25 per cent of all workers in manufacturing are women, it is the industries in which they are most heavily concentrated that will experience the most restructuring and job losses under free trade. In studies conducted for the Macdonald Commission, these same industries were also most commonly identified as the likely losers under free trade as they need protectionism in order to survive. As Porter and Cameron show "What is notable about women's position in the manufacturing sector is that they are concentrated in the industries that were the first to shift production to the Third World and that continue to face the most pressure from low-cost imports." The vast majority of women working in these industries are located in Quebec and Ontario; an exception is food processing which also employs women in

B.C. and the Maritimes.

According to Cohen, it has been the women in these industries who have suffered when jobs have been lost. The women workers who are most likely to be displaced because of import competition are also the least likely to get new jobs, being older than the average female worker, and having less education and they are likely to be immigrants. Where job loss does not occur it is likely that increasing competition will oblige firms to reduce costs by cutting wages, and this will lead to poorer working conditions and even fewer occupations available to women.

The impact of trade liberalization on services is especially important for women because it is a rapidly expanding sector employing approximately 83 per cent of working women and accounting for one-third of our world trade. The draft-agreement allows for an open, competitive market for trade in services. What this will mean practically is not yet clear given the difficulty of defining what constitutes a service, the problem of the right of foreign firms to receive the same treatment as Canadian firms, and the scarcity of government (and other) studies of the impact of freer trade on the service sector. We do know, however, that Canada is not a significant exporter of

services (here we are running a deficit with the US), and it seems unlikely that this deal will lead to major gains.

While some firms servicing a small local market such as dry cleaners and auto repair shops enjoy a form of 'natural' protection from increased competition, others subject to competition from outside the country, such as data-processing, finance, insurance, and culture, will suffer from the elimination of protective barriers. Canadian data-processing, in particular, has been vulnerable to US firms; there has been a tendency for US-based multinationals like IBM to consolidate administrative and management functions in the US. Even this has had a significant impact on Canadian employment levels. As Paul Stothart writes in *Policy Option Politiques* (January 1987); "If IBM Canada employed Canadians at the same job-intensity (employment divided by sales revenue) as its parent employs Americans in the US, it would provide 6100 more jobs in Canada." This is one of many examples of the poor performance of US subsidiaries when few restrictions on "re-investing" in Canada are placed on them. Another major problem affecting service delivery in Canada has to do with accepting the principle of "right to national treatment," which means that US service firms operating in Canada may chal-

lenge Canadian practices that inhibit their ability to compete here. So when US private firms compete with publicly supported services in Canada, they may be able to claim equal access to public Canadian funding as a right to national treatment. This may affect the provision of such services as health and day care.

Women have made major advances in employment in the last few years through equal pay for equal value legislation, but the increased competition of free trade will force firms to cut costs, thereby putting pressure on equal pay legislation.

In the public sector, American pressure on Canada to "harmonize" its social programs with those of the US may affect the delivery of social services and lead to job losses. Efforts to bring Canadian tax programs in line with American ones may mean reduced revenues for government and may signal public sector spending cuts in response to deficits. This political strategy neatly dovetails with the Meech Lake Accord's reduction in federal power over social programs and the move towards privatization in the post office.

The draft free trade agreement raises serious questions about the long-term economic and political direction of Canada. Economically, we have restricted ourselves to a bilateral agreement with the US that will not ensure "secure market access" and which gives the US more (since tariff reductions disproportionately benefit the US due to higher average Canadian tariffs). In return, we have further constrained our ability to make economic decisions without undue US influence. We have also modelled ourselves on the declining Reagan/Thatcher economies instead of developing an industrial strategy that makes us competitive with the dynamic economies of countries such as Japan and Germany. Canadians have been excluded from this secretive and undemocratic decision-making. De-emphasizing the economic role of government and the resulting preference for the "free market" have negative implications for women as the *public sector* has historically been the more responsive to equality concerns in the labour market and in the provision of social programs and services. Free trade calls into question all aspects of Canadian society and we must demand an open, democratic discussion about our future.



Joanne Doucette

World Congress of Women

by Betsy Carr

NAC Survival Committee

"If your furnace is about to explode, would you continue to sweep the floor and clean the windows? Of course not! You'd get the furnace fixed -- or else you're crazy!"

This is how lack of concern by nations ignoring the threat of catastrophic war was illustrated by Helen Caldicott at the World Congress of Women in Moscow. "War is obsolete, not consistent with survival of our species and a livable world," she continued.

Not fully recognized for her pioneering peace efforts in the South Pacific and the U.S., Dr. Caldicott came from Australia to reappear on the international scene last June. At a workshop arranged by the American delegation, she challenged us to use "our time of grace" to effect changes in the thoughts and actions of present leaders. "Nuclear disarmament must be achieved within ten years as proposed by Mikhail Gorbachev at Reykjavik. Aggressive international competition of males must be stopped. If equal rights means being like a man -- let us be women whose voices are heard!"

From June 23rd to 27th, 1987, over 2800 women from 155 countries discussed aspects of the congress theme, "Toward 2000 without nuclear weapons! For peace, equality, development." Fifteen organizations with non-governmental (NGO) status at the U.N. were represented, 73 international non-governmental and 800 national organizations. At least the third such gathering organized by the Women's International Democratic Federation, a post-World War II peace organization with headquarters in East Berlin, it was coordinated by the Soviet Women's Committee. "Grassroots" delegates assembled for the largest gathering since Nairobi in 1985. The event was similar in concept and



Betsy Carr (far right) in Red Square with other Canadian delegates, (clockwise from left) Ann Williams, Kit Stevenson and Janis Alton.

approach to the Halifax women's international peace conference earlier that year. The intention was short presentations, no posturing, and opportunities for dialogue and consensus. This was more successful in some sessions than others.

President of the Congress of Canadian Women, the WIDF affiliate in Canada, Virginia Thomson set up a committee in Toronto to prepare while several more regional committees operated across the country. The theme and the opportunity to visit the USSR attracted the 102 women chosen to attend under our allotment. On-land expenses were covered by the Soviet Women's Committee -- eight days in Moscow because Aeroflot makes return flights to Mirabel just twice a week. Our delegation included Anglophone and Francophone women, trade union-

ists and legislators, immigrant, native, church and professional women, and others from national peace and women's rights organizations -- a cross-section from coast to coast.

Both the opening plenary which was addressed by General Secretary Gorbachev and the closing session were held within the Kremlin in the impressive Hall of Congresses, the meeting place of the Supreme Soviet and the temporary home of the Bolshoi Ballet during renovations to its beautiful theatre. Following formal proceedings chaired by Freda Brown, President of WIDF, these occasions became spectacles of consummate artistry. On June 23rd, dozens of young girls distributed red carnations as they entered the hall to violin-strains of Ave Maria. At the closing concert, 500 children in regional costumes presented a superbly staged and choreographed entertainment that included a sobering peace message.

Canadians used the opportunity to get to know each other and delegates from around the world. Those who spoke both French and English certainly had an advantage. Our contacts with Soviet citizens included chance encounters on the street or subway, as people would spot our registration cards, summon some English or otherwise communicate and offer directions. On the bus, one young man wanted to talk about his hero, Wayne Gretsky.

On our free days or as part of the program, we had more opportunity than strength for guided visits -- according to our interests -- to Red Square, a day-care centre, the sports complex built for the Moscow Olympics, a city tour or a boat trip on the Moskva, a Pioneer children's day camp, Lenin's tomb, Gum department store, an automobile assembly line, a

cultural centre, a peace demonstration in Gorky Park, or the opera. One charming, efficient interpreter, Natasha, deep into her master's thesis on the historical aspects of the English language, referred to "The Civilian Barber." We enjoyed the pun and the opera.

For five days congress delegates occupied a quarter of Moscow's hotel and meeting space. The eight concurrent commissions held multiple sessions in four locations, served by a fleet of shuttle buses. Showery though warm weather usually made transportation welcome as we returned to the Salyut Hotel for lunch. Amelia, Ludmilla and Natasha were our ever-willing interpreters, mentors, guides, ticket-arrangers and, ultimately, friends. As we received generous gifts, someone said the Soviets put their money where their mouths are. Ours was just one of a series of conferences attracting academics from abroad, members of peace organizations and physicians. These had uneven response from governments in the West: Canada's ambassador to the U.N. was directed to decline an invitation to address International Physicians for Prevention of Nuclear War.

The folly of the acceptance of nuclear power was presented in an outstanding workshop by Norwegian women. We learned that there are no "peaceful uses," all are dangerous and expensive. Efforts to sell reactors to developing countries were discredited. Attention should instead be directed toward renewable sources of safe energy such as sun, water, ocean currents and waves, tides, thermal energy, wind, even garbage. A Swedish researcher wrote that generating enough nuclear power to cook a family dinner produces enough plutonium to kill them.

Canadian Native women were busy. As a result of their meetings, an international gathering is planned to form a world-wide organization.

We took copies of National Film Board Studio D videos compatible with European technology, *Speaking Our Peace* and two of its spin-offs, *Nuclear Addictions* about Rosalie Bertell, and *A Love Affair with Politics* about Marion Dewar. All three were eventually presented to the Soviet Women's Committee.

In anticipation of the meeting,

KAY MACPHERSON WINS PERSONS AWARD



FEMINIST ACTION salutes Kay Macpherson, a founder and past president of NAC and a winner of the 1987 Persons Award. The award commemorates the Person's Case of 1929 in which five Alberta feminists won a legal battle to have women declared persons under the law.

A peace activist and feminist, Kay Macpherson is also a founder of Women for Political Action and Voice of Women. She believes that peace and women's rights are parts of the same battle.

Of the struggle for women's-equality, she says, "We have come a long way, but we are not there. Not nearly there. Not by light years."

In an interview with *FEMINIST*

ACTION she said "It is important for us to realize that women's equality and development are closely bound to the issues of peace and justice. Militarism with threats, violence, and confrontation must be made obsolete if we are to survive. Our military budgets could supply most of our needs and many more jobs if used for peaceful, cooperative action. That would provide more security for the world's people. Women must use their combined power to achieve this vital objective."

Kay Macpherson and four other Canadian women received their awards from the Speaker of the Senate on October 21.

Congratulations Kay!!

Freda Brown was interviewed by *Women of the World*, the WIDF journal, when she expressed "the hope that participation in the Congress by women of all countries of the world and their encounter with the life of Soviet people, with their struggle for the preservation and consolidation of peace, will break down the last of the barriers of mistrust..."

Conscience Canada's pamphlet, *For Conscience Sake*, reminds us that "We cannot start sooner than now to work with other peacemakers around the world, and hope for the best."

With Ann Crosby of Hamilton, Ontario, Betsy Carr represented NAC at the Congress.

Committee Reports

International Year
of Shelter for
the Homeless



by Judith Kjellberg
NAC Housing Committee

While information overload became a way of life for the three days of this huge and densely programmed international gathering, those of us interested in women's housing issues were able to track our own path through the forest of sessions. It led us to the workshop series on the Canadian housing scene organized by NAC, a series which covered both English and French overviews of housing as a women's issue; the impact of programs and policies on women's housing needs; Canadian examples of women-developed housing solutions; the effect of hostels on women who use them; the housing needs of women fleeing family violence; and the advocacy and self-help activities of a grassroots group, the Halifax MUMS.

The most moving and memorable of the NAC workshops was presented by women from hostels in Vancouver and Toronto. The atmosphere in the packed room became tense with emotion as the women talked about their own experiences -- of what it means to be homeless.

There was also a clear Third World path through the conference, which gave us a powerful sense of how much we have to learn about organizing from women in Latin America, Africa and Asia, who are caught up in the daily struggle for survival. From Prema Gopalan in Bombay, for instance, organizing the women of pavement-dwelling families to plan and build their own permanent housing; from Rose Cheetham in Chile, organizing communities to build, grow, produce, cook, eat together so that they can maintain their lives. It's the women who lead, and the women who, having met the basic needs, go on to apply their organization to wider and wider aspects of their own, their families' and their communities' lives.

WOMEN'S HOUSING MANIFESTO

Developed by the Housing Committee and endorsed by the NAC executive.

1. Adequate, secure and affordable housing must be recognized as a basic right under the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The provision of housing is ultimately a public responsibility.
2. Women are particularly disadvantaged in the housing market because of their lower incomes and because of their responsibility for children. Particular attention should therefore be given to income adequacy, and to the provision of affordable and suitable housing for low-income single women and single mothers.
3. Housing should be universally accessible. (Common barriers for women are both physical and social; the latter include household composition, presence of children, source of income, language.)
4. A sufficient number of publicly supported shelters should be provided in every community, with no time limits on stays, for women who are victims of violence, for women who are discharged from institutions, and for women who are otherwise homeless.
5. Shelter alone is not housing; therefore sufficient and adequate long-term housing must be a priority in every community.
6. Support services must be accessible to women where they live to meet their everyday needs as well as crises. Security of tenure should not be tied to the need for services.
7. All possible steps should be taken to preserve and maximize use of the existing affordable housing stock; funds should be available for conversion of rental housing to co-operative and non-profit tenure.
8. Housing policies and programs should recognize the increasing numbers of non-traditional family forms, and provide for their needs. Steps should be taken to promote alternative tenure arrangements for women; low-cost financing should be made available for a range of tenure possibilities; funds for co-ops and non-profit housing development should be increased.
9. Access to child care and neighbourhood services should be recognized as a fundamental component of any new housing development and established neighbourhood.
10. Women should be involved in the design and delivery of housing, neighbourhoods and community services, as well as in the management of rental housing.

Conference Documentation

Proceedings will be published next spring; contact Heather Lang-Runtz, CAHRO, P.O. Box 3312, Station D, Ottawa, Ontario K1P 6H8. The NAC

workshops will not be included -- for more information on these, contact NAC's Housing Committee, 344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9.

REFUGEE WOMEN AND BILL C-55

by Kay Nandall, Chair,
Canadian Foreign Policy Committee
One of the agenda items of the NAC Canadian Foreign Policy Committee since the 1987 Annual General Meeting has been Bill C-55. The bill outlines a new refugee determination policy. NAC has joined the Coalition for a Just Refugee and Immigration Policy and other groups across the country to oppose its passage.

We presented a brief, *Refugee Women and Bill C-55*, to the parliamentary committee. It reminded them that 75 to 80 per cent of the world's refugee population are women and children. The last issue of *Feminist ACTION*

(August 1987) included a summary of our presentation by Alice de Wolff. Our recommendations are that the Standing Committee on Immigration and the Department undertake studies which explore the specific reasons for the imbalance between the proportions of women in the world refugee population and women applicants to Canada. A successful outcome following these studies would be to raise the proportion of applications by women to reflect their numbers in the world population.

NAC's Recommendations

We recommend the initial screening process proposed in Bill C-55 be abandoned. As the abuses of women are not systematically documented, and the basis for certain claims which are particular to women are only part of the convention by inter-

pretation, they can be too easily excluded from a screening which does not include a personal interview and legal counsel. A full hearing must take place within a maximum of three months of a claim.

We recommend that women's refugee advisory groups whose composition would be drawn from refugee women's, human rights and settlement support organizations, be consulted regularly by the proposed Convention Refugee Determination Board in compiling international human rights records, and that incidence of rape, imprisonment of women, and specific practices such as bride burning be included as part of each country's record.

We recommend that Canada recognize "persecution based on sex" as just cause for a refugee claim.

Canada must argue at the United Nations for the inclusion of "persecution based on sex" to be included in the Refugee Convention. Canada should become a country of first asylum by creating greater accessibility to Canadian borders by dropping visa restrictions from refugee producing countries.

We recommend that immigration offices review the policy of placing local people as first contact at Canadian Immigration offices off-shore and that off-shore processing be as fast as possible to lessen the period of danger and family dislocation. Assistance with off-shore processing must be available for those people who are illiterate.

We recommend that the Department of Immigration consult with women's advisory groups before adopting any selection procedures for resettlement of refugees in camps.

We recommend that neither the Convention Refugee Determination Board or cabinet designate any country as "safe" which does not provide assurances of and safety records of refugee women in its jurisdiction.

We recommend that women's advisory groups be consulted in the selection of "safe" countries, and that the

BONITA CLARK DEFENCE FUND

by Susan Spratt
NAC Employment Committee

As you are aware from *Feminist ACTION* (August 1987), the sexual harassment complaint of Bonita Clark remains on course and will be heard by the Ontario Labour Relations Board.

This notice is both a monetary and support appeal for Bonita Clark. As you will remember, she works for Stelco Steel. This company went out of its way to make life miserable and intolerable for women in its plant. Bonita had to put up with seven years of harassment and intimidation. She was subjected to sexual molestation by a foreman, a hate campaign by management when she complained, a torrent of anti-woman abuse and discrimination in the various mills, the denial of washroom facilities, and more.

Bonita raised many complaints of unhealthy working conditions, and for this was the subject of penalties and reprisals from Stelco.

But she has not given in and quit, as Stelco hoped. She is still working there and fighting for dignity and for her rights. She recently put all this together in a complaint to the

Ontario Labour Relations Board. She charged Stelco management with deliberately creating a "poisoned work environment" which ought to be seen as a hazard to women's health and a breach of the health and safety legislation.

Bonita's case could set a valuable precedent for working women. If sexual and anti-female harassment is accepted as a health and safety hazard, women would gain new weapons to use to protect themselves. By virtue of the safety laws, they could, for example, invoke the right to refuse unsafe work, or call on the help of safety committees, safety inspectors and the courts.

Mary Cornish, a prominent women's advocate and human rights lawyer is acting for Bonita. Given the importance and precedent-setting nature of the case, we ask you to contribute to the legal costs, which are becoming substantial. Please send contributions to: *Bonita Clark Defence Fund*, 15 Bartlett Avenue, Hamilton, Ontario L9V 1L1.

proposed documentation centre collect materials with an explicit focus on the conditions of women in all countries concerned.

Canada must not engage in practices which prolong the period of transit or which return women to countries which do not assure and record the safety of refugee women.

Again, we recommend that the initial screening process proposed in Bill C-55 be abandoned. Women who have experienced any harassment during persecution or transit are extremely unlikely to state their cases clearly without legal assistance, literacy support or access to a counsellor.

The Department should establish refugee advocates at points of entry, based on the model of legal aid clinics, whose job is to inform applicants of their rights and direct them to community contacts. A sympathetic woman advocate should be available to all women refugees.

The proposed Convention Refugee Board should be composed of equal numbers of men and women, and all members should be trained to take the political and social backgrounds which influence women's concerns into consideration.

The Department must select more women customs and immigration officials, and all officials must be trained to take women's concerns into consideration.

We recommend that an application for refugee status can be made from within Canada.

We recommend that money be allocated for conferences and meetings of settlement workers and refugee women in Canada, with the intent of further identifying the long-term resettlement needs of women.

We recommend that sex specific data about refugee claimants be kept by the government, and that this be easily available to refugee women and their support groups.

We recommend that significant resources be allocated to settlement

services to hire women who, along with solving problems of housing and schooling are trained to listen and advise on the psychological consequences of women's torture and sexual abuse.

We recommend that the sponsorship requirement be dropped for wives of successful refugee claimants.

We will follow this presentation with another to the Senate. Individuals or groups who wish to become involved should contact NAC regional representatives or the NAC Canadian Foreign Policy Committee.

Feminists and the New Family Law

by Fleurette Osborne,
Chair, Justice Committee

It is clear that the new direction in family law, towards involuntary joint custody, mandatory mediation and access-enforcement, are not in the best interest of women and children. These trends, lauded by the judiciary, the burgeoning mediation industry and fathers' rights groups, are actually giving men an even greater share of power than they now have over women on separation.

Joint custody, sanctioned by the federal Divorce Act, has been touted as a panacea for all custody problems. We are told it will promote equal sharing of child care; equal access to children and thereby increase the likelihood of regular support payments and decrease the incidence of child-snatching; proponents claim greater economic opportunities for women who can now reduce their child-care responsibilities. There is no proof that these claims are justified.

Existing studies show that joint custody is likely to provide very few equalities. In traditional relationships where there is one primary care giver, the woman, a court-imposed joint relationship could give men more control without equal responsibility. Regular support payments are not guaranteed by equal custody; studies show that

support defaults are not significantly related to access. Joint custody has been shown to have no preventative effect on child snatchings which are usually motivated by spite against spouses. As well, legally-imposed joint custody has no positive impact on children and has been shown to increase stress as they try to adapt to two households.

Mediation is another potential trap for women. Recent changes to the Divorce Act require lawyers to discuss mediation with their clients seeking divorce. However, there are no regulations or standards for mediators in Canada. Anyone, including fathers' rights activists, can and do practice mediation. It is vital in a process based on equal bargaining power that a feminist analysis inform mediation. So far, awareness of women's inequality is virtually non-existent. This has particularly devastating effects on battered women of whom there are at least one million in Canada, or women willing to bargain anything away to keep their children.

Access enforcement is becoming a standard provincial response to support enforcement legislation. The fathers' rights groups theory is that if men have to pay for their children then they should have the opportunity to see them. Last fall, Ontario introduced legislation on access enforcement, which is probably now waiting for action by the new cabinet. The bill is based on pressure from fathers' rights groups, not on statistics showing any serious problem with denial of access. The legislation imposes economic sanctions for the denial of access: the posting of security by the mother to ensure that she provides access; or requiring her to pay expenses the father incurs in the denial of access. This means that women who deny access could suffer economically and eventually lose custody depending on whether or not a judge thinks the denial was reasonable.

The NAC Justice Committee is deeply concerned about the effect of the new family law. There are indications that the federal government is considering proposals for involuntary, court-imposed joint custody, rather than the existing voluntary method. There are also indications that mandatory, rather than voluntary mediation may soon follow. Provinces other than Ontario may soon consider access-en-

forcement legislation.

The committee needs your help. We wish to form a national network of women's groups to monitor and act on proposed changes to federal and provincial family laws. Please contact the NAC office or the chair of the Justice Committee, Fleurette Osborne.

pleted its work on a pamphlet encouraging young women's participation at NAC and in the feminist movement. Shira Spector and I are co-facilitating a college-level course entitled *Being Young Women* at the New School of Dawson College in Montreal, of which we are both graduates. The course is under the supervision of Greta Nemiroff, the college's co-director.

Through this course, we hope to gain insight into issues for young women today. We are struggling to reach young women who are not part of the educational establishment and are considering changing our committee name to something with more flavour. Outreach projects will soon be underway.

Stuff for Thought

by Les Tager, Chair

Young Women & Feminism Committee
As with many titles, the *Young Women and Feminism Committee* is seemingly clear, while essential questions are bound to surface. What does this title imply about age? Is this implicitly ageist or ageist-sounding? Does it automatically exclude certain women?

One of the primary goals of the *Young Women and Feminism Committee* is to encourage feminism as an ideology and as a lifestyle among young women, without alienating older women from participating and aiding the process. Therefore, the terminology used in the title denotes the goals of the committee, but is not meant to define those women interested in working with the committee. This may be difficult because there are negative connotations for both young and older women in society; our job as feminists is to bridge the gap and eradicate limiting categories that only bind us.

Throughout the summer, the committee has been working hard to launch itself. It has taken meetings, frustration, enthusiasm and commitment to define our objectives. We have had to narrow our objectives to what is realistic and possible for this year, instead of what would be out-of-this-world or revolutionary. The committee has no precedent in NAC and no specific agenda from last year. We start from scratch, while the issues and concerns of young women have been cooking for a very long time and occupy almost every aspect of the feminist fight, from the need for legal and safe abortion-on-demand to equal pay and ameliorated rights for part-time workers.

The committee has almost com-

Racism in the Federal Civil Service

by Madeleine Parent

Committee in Support of Native Women
A recent decision by the Federal Court of Appeal in Calgary was a significant victory for a Regina woman, Mary Pitawanakwat. Mary is a single-parent aboriginal woman, formerly employed as a social development officer in the Regina office of the Department of the Secretary of State.

The Federal Court reversed a decision made in 1986 by the Canadian Human Rights Commission and so forces the commission to investigate Mary's complaint of racism in the Federal Civil Service. The commission had rejected Mary's case on the basis that the complaint of racial discrimination would be "more appropriately and completely dealt with by the appeal board, appointed pursuant to Section 31 of the Public Service Employment Act" (quoted from a November 30, 1986, letter signed by R.G.L. Fairweather, former chief commissioner of the Canadian Human Rights Commission).

This decision by the Federal Court allows for a complete investigation of events leading up to Mary's unfair release after six and one-half years of employment. However, the struggle is not yet over. Financial assistance is

urgently required to pursue this matter through the courts until justice is done.

If a precedent is set in this case the federal government would be forced to adhere to its own affirmative action policies. Ultimately, this precedent-setting decision would protect all individuals from racially discriminatory practices.

Please mail contributions to the Committee in Support of Mary Pitawanakwat, 2158 Scarth Street, Regina, Saskatchewan S4P 2H6.

NAC Calls for Royal Commission on Reproductive Technology

by Wendy Williams,
Chair, Health Committee

Questions are being raised about in-vitro fertilization, sex selection, surrogate motherhood and artificial insemination. At NAC's annual general meeting in May the London Status of Women Action Group brought a resolution asking the organization to urge the federal government to establish a royal commission on reproductive technology with a view to creating legislation. NAC has since joined a Canadian Coalition on New Reproductive Technologies. If your group would like to join the coalition, write c/o Dr. Margrit Eichler, Department of Sociology, 252 Bloor Street West, Toronto, Ontario M5S 2V6. The coalition has written to Minister of Health and Welfare, Jake Epp, asking for a Royal Commission. There has been no response.

The committee needs positions on -- breast feeding, women and aging, and mental health. The paper on breast feeding has been drafted while the other two are in progress. We plan to have resolutions for action at the 1988 AGM.

National Non-Smoking Week, January 17-23, 1988, will focus on women! The committee has decided to become involved in national non-smoking week. This campaign is crucial because the greatest growth market for cigarettes is among adolescent girls and young women.

continued on page 15

Legislative Update

"Fairness in Funding"

by Marylou Murray
NAC Parliamentary Liaison

The report of the Standing Committee on the Secretary of State on its review of the Women's Program was tabled by chair, Geoff Scott (Hamilton-Wentworth) on June 16. Congratulations to all who dedicated time and energy to educate members of the committee on the vital importance of the Women's Program. The report, *Fairness in Funding* is certainly a vindication of the program. (Copies are available from Secretary of State offices.)

The all-party report reiterates the government's commitment to equality for women. It also acknowledges the value of the work we do in the women's movement and the necessity of the Women's Program assisting us in that work.

Fairness in Funding examines Canada's national and international commitments to equality for women and provides the context for a description of the work of the Women's Program. It describes the status of women in Canada now and focuses on economic equality, violence and access to and participation in the political process. It provides a history of the Standing Committee's decision to review the funding criteria and objectives of the Women's Program and offers capsules of testimony from witnesses on the concept of equality, barriers to advancement and freedom from violence. The report ends with a series of recommendations on the Women's Program in general. According to the report, "the majority of witnesses said the Women's Program is working well. However, based on the testimony, it also became apparent that some fine tuning of the guidelines is necessary for clarification purposes and to identify priority needs."

The key recommendations are on funding. The report suggests four criteria, the most important of which is

that funding should be directed to women's groups "whose principles, objectives and activities support the attainment of equality for women as stated in the *Charter of Rights, Dimensions of Equality: A Federal Government Work Plan for Women* and other legal documents to which Canada is a signatory including the *Convention for the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women* and the *Forward Looking Strategies*.

The criteria for operational and project funding are more general but again show the fact that the Committee listened to its witnesses. In fact the Committee recommends that "the current funding level must at least be maintained and indexed to a cost of living allowance" and further, that "the minister should consider increasing funding to meet the needs of the new

groups and address emerging priorities." The committee identifies rural, northern and doubly and multi-disadvantaged women as target groups deserving special consideration for funding. The only major problem concerns operational funding and a recommendation that following three years of such funding, project officers should review the work being done and determine "that there is a unique and pressing need for the continuation of core funding." In our minds, women's inequality constitutes a unique and pressing need.

NAC agrees with the Committee that "the Women's Program receives excellent value for its money." Write to Secretary of State David Crombie to tell him that you agree. And be sure to write a letter of congratulations to committee chair, Geoff Scott.

MARION DEWAR NEW STATUS CRITIC

by Marylou Murray
NAC Parliamentary Liaison

The cabinet has returned to its record size of 40 members after a minor shuffle in August. Two new MPs were appointed: Doug Lewis (Simcoe), Minister of State, and Pierre Blais (Bellechasse), Minister of State for Agriculture. Four Cabinet ministers took on additional responsibilities and four received new portfolios.

The NDP caucus critics' list has changed to accommodate three new members elected in July: Marion Dewar (Hamilton Mountain), Jack Harris (St. John's), and Audrey McLaughlin (Yukon). Marion Dewar has succeeded Margaret Mitchell, (Vancouver East), as critic for status of women while Mitchell assumes responsibility for health and social policy. Letters of thanks for the wonderful job she did as status of women critic can be sent to Margaret Mitchell, M.P., House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6.

Bill C-15, the child sexual assault legislation, was passed by the Senate in June. Bills C-18 and C-19, on deregulation of the transport industry, passed in the Senate with amendments in August and then as amended in the House of Commons. Bill C-22, the drug patent legislation, is again before the Senate banking, trade and commerce committee

after the House of Commons rejected Senate amendments in August. The bill will be back in the Senate by mid-October. Bill C-51, the government's tough anti-tobacco legislation was introduced in April and nothing has happened since. Public support must counter the massive lobby being conducted by the tobacco industry. Send letters to your MP with a copy to Jake Epp. Bill C-54, the pornography legislation, should be in the House for second reading sometime this fall. Bill C-55, the refugee legislation introduced in May, went to a legislative committee for a very short time in August and will probably be passed sometime in October. For a copy of NAC's brief to the committee, call the Toronto office. Bill C-84, the refugee legislation introduced in August, when the House ended its summer recess, was passed on September 14 and is now in the Senate. Bill C-204, Lynn McDonald's private member's bill, known as the Non-Smokers' Health Act, was referred to a legislative committee in May. The committee will begin hearing witnesses in October.

Watch for details about the annual First Ministers' Conference which is taking place in Toronto November 26 and 27.

Regional Reports

Over our heads, or just behind our backs?



PRINCE EDWARD ISLAND

by Beth Brehaut
Regional Representative

The Meech Lake Accord is a constitutional amendment, an agreement to change the fundamental law of our country. Most laws can be changed if more than 50 per cent of the legislature agrees to the change. Constitutional laws are much more difficult to change. Any change in the Meech Lake Accord, once it has passed, will require the unanimous consensus of the prime minister and provincial premiers. For this reason alone, it is important to understand what the Meech Lake Accord says, and how it is likely to be interpreted by the Supreme Court of Canada. Lack of legal protection and clarity is absolutely unacceptable!

The accord grants special status to Quebec as a distinct society. It grants new and greater powers to the provincial premiers. It may well be interpreted to weaken *The Charter of Rights and Freedoms*. This is what concerns women! Our equality is not guaranteed.

The premiers say: don't worry your pretty little heads about it. We'll take care of you. Trust us. We mean to protect your equality rights, even if we don't say it. It's too complicated for you to understand. Our experts tell us there's no problem. We assure you that there's no problem. If we amend the accord to protect women, we would have to make other changes to satisfy other special interest groups. We will not be having public hearings. The debate is closed.

Women say: we're worried! Put it in writing. Past trust has been betrayed. This counts for nothing in the

Supreme Court. Make it clear. Our experts disagree. Your assurances are immaterial. They are not legally binding. Women are not another "special interest group". We are half the population of the country! We have a democratic right to full public hearings. The debate has just begun!

Not one of the three official political parties has publicly insisted that women's equality be legally protected in the Meech Lake Accord.

Act now!
*Don't let eleven men threaten
the legal rights of over half
the population of Canada!*

WOMEN CAMPAIGN IN NEW BRUNSWICK ELECTION

NEW BRUNSWICK

by Kay Nandlall
Regional Representative

Affirmative Action?

The Women's Directorate has been promoting the hiring of women, through education and workshops for employers. Through creating awareness, the directorate hopes employers will hire women! This is being done although studies show employers do not voluntarily hire women.

Provincial Election

October 13th was the provincial election in New Brunswick. Women felt they had a chance to put their issues on the table. An ad hoc committee was formed focusing on the Meech Lake Accord. Seniors, students and women's groups came together around women's equality and transfer payments. Stu-

dents are concerned about the transfer payments and their effect on education and student loans.

Non-Traditional Training

The local Canadian Congress for Learning Opportunities for Women (CLOW), led by Joan McFarland, has completed a training program in non-traditional work. Thirteen women have graduated.

Other News

The Women's Network in New Brunswick is reaching out to all women's groups -- native, French Canadian, minority and immigrant women. This new step will create a stronger coalition and more cooperation among women.

Premier to meet with women on Accord

NEWFOUNDLAND/LABRADOR

by Joyce Hancock
Regional Representative

The Provincial Advisory Council on the Status of Women has received funding from the solicitor general of Canada to develop coordinated services to women who have survived violence. The model this group is proposing is based largely on the experience of the London Coordinating Committee on Family Violence. The proposed profile will consist of 12 to 15 members with equal power including representatives from medical, criminal justice, social policy, and direct service delivery.

The Provincial Association Against Family Violence is now incorporated with member groups around the province. The association can now look forward to having an advocacy group which influences government departments on the issue.

An Atlantic provinces conference on corrections to be held in Stephenville, Newfoundland, is sponsoring a workshop on family violence which will feature a transition house staff person, a survivor, and representatives from justice and corrections.

Newfoundland Premier Brian Peckford has agreed to meet with representatives from women's groups across the province to discuss the constitutional accord.

The Newfoundland Liberal party has a new leader and is preparing for an election within the next year. The premier insists that he, alone, is aware of the time of election.

Both the Liberal and New Democratic parties seem interested in women's issues. Women have been invited to speak at party functions. I've met with the Liberal party leader. There was embarrassment at the last provincial lobby when the Liberals were caught unprepared with no policy on many issues and with a lot of in-caucus fighting. In September I visited the Bay St. George Women's Centre to get

information for the Liberals who are attempting to clarify a position on the inclusion of sexual orientation in the Newfoundland Human Rights Code.

The premier has agreed to meet with representatives of several women's groups including the NAC member at large, and the president of the Provincial Advisory Council.

The Corner Brook Ploughshares organization will hold a three-day peace conference. There will be a debate; invited speakers are the Very Reverend Dr. Lois Wilson, former moderator of the United Church of Canada, author Gwyn Dyer, and representatives of the military.



Nova Scotia government closes out women's groups

NOVA SCOTIA

by Patricia Campbell
Regional Representative

Meech Lake Accord

In the last month, a number of us from a number of groups (Legal Education and Action Fund/LEAF, Canadian Research Institute for the Advancement of Women/CRIAW, National Association of Women and the Law/NAWL, etc.) have talked on several occasions among ourselves and with the N.S. Advisory Council about the need for public discussion about the Accord and its implications for N.S. As a result, a steering committee has organized a public meeting in Halifax in October. Panelists included Sylvia Gold, Canadian Advisory Council President, Wayne MacKay, prominent constitutional lawyer, and Jane MacMillan, trade union activist in Halifax. Both newspapers in Halifax-Dartmouth carried my criticism of the N.S. government for having failed to take the initiative in arranging public debate.

Making Connections, Finding Our Power

A major provincial conference on women's issues, organized by Women Unlimited, Sydney and the Women's Action Coalition of N.S. was held in Sydney in October. Speakers included Madeleine Parent on Women and Work, Marjorie Cohen on Free Trade, Helen Levine on Women and Anger, Brenda

Richard from our School of Social Work on Incest, Norma Scarborough on Reproductive Technology, Anne Derrick, Equality Rights and Sexual Orientation in the Charter, and a panel on tactics for lobbying. The kick-off panelists were Alexa McDonough, Leader of the N.S. NDP; Debi Forsyth-Smith, President N.S. Advisory Council; and Francene Cosman, Past President of the Council and Chair of the N.S. Liberal Task Force on Women's Issues. Cheryl Au Coin, coordinator of the provincial coalition shepherded this conference through the difficult process of conference-building, as she has several other major conferences in N.S.

Reproductive Rights and Technology

The bad news is that the Grace Maternity Hospital, the major obstetrics hospital in N.S., has just restricted access to artificial insemination to married women. The policy has been challenged but no reversal has yet been announced. The good news is that CARAL Halifax now has an Abortion Information Referral line, an answering service that enables callers to leave their telephone numbers so that CARAL volunteers can reach them. It's (902) 422-4123. Also, CARAL is conducting a survey to determine which doctors in N.S. are pro-choice and will give women an abortion referral.

Free Trade

The Halifax-Dartmouth Labour Council (Jane MacMillan again) arranged a conference on Free Trade, Privatiza-

tion and Decentralization in Halifax in September at which Marjorie Cohen spoke; Marion Mathieson of Women Unlimited, Sydney wrote a paper on free trade for the N.S. Coalition which is available from me or from the Toronto NAC office.

Other Issues

I've written letters to the editors of the *Cape Breton Post*, the *Halifax Herald* and *The Globe and Mail*, protesting Edward Schreyer's condemnation of homosexuality; applauding the N.S. Association of Social Workers, a NAC member group, for their brilliant analysis of the inadequacies and inequities in social service benefits here; and protesting the N.S. government's close-out of women's groups at meetings of the Ministers Responsible for the Status of Women.

I think it's just that Brian Young and Barbara McDougall haven't been asked before by government-appointed advisory councils to open their meetings to representatives of the groups they do business for and that they haven't considered the possibility themselves. Which doesn't say much for all the platitudinous blather about the need to "interface" and "liaise."

Brenda Thompson, the single mother who castigated N.S. Social Services Minister Edmund Morris for his release of confidential information about her outside the legislature, has announced that she will sue him, probably for defamation of character.

Also of note

The N.S. Advisory Council, now 10 years old, is proving very helpful to independent women's groups and very forthright in its criticism of government and other public agencies.

Sexual Harasser "not responsible"

-- Quebec Human Rights

QUEBEC

by Madeleine Parent
Regional Representative

In deciding on Elizabeth Moorsek's complaint of sexual harassment, the Quebec Human Rights Commission went

into verbal acrobatics which saved the harasser and hung the victim out to dry.

In August, 1983, Moorsek, an employee at General Motors in Boisbriand, Quebec complained of sexual harassment at work by the union steward. The union could see no harm. The company's actions were ineffective, while two male friends of the steward dumped water containers on her head, poured sealer and oil on her belongings and exhibited porn directed at her. Over one year, the strain was too much and Moorsek had to leave work. She complained to the Quebec Human Rights Commission with the support of le groupe d'aide et d'intervention sur le harcèlement sexuel au travail.

The commission recently decided that, yes, she was sexually harassed at work and yes, two male co-workers of the steward harassed her as well. But the Commission refused to state that anyone of the three identified men was responsible. Meanwhile, Moorsek's action against General Motors Corporation for damages to her, is still pending in court.

Young woman battered and assassinated

In July, the body of Hélène Lizotte, 33 years, was found in a field near Montreal. She had been horribly battered and shot. Hélène Lizotte had laid charges of assault and battery against her ex-husband, Adrien Pelletier and made it known that he had threatened to kill her. But when the case went to court, neither the judge nor the crown prosecutor (a replacement during vacation time) enquired seriously about danger to the woman and freed Pelletier pending trial, warning him to leave her alone. Soon after, Pelletier kidnapped Lizotte as she was leaving work and she was not seen until the body was discovered. Lorraine Godard, coordinator of 44 Quebec transition centres for women victims of violence said, "how many women must die before the danger to their lives is taken seriously?"

Free choice under attack again

A Quebec woman judge ruled that charges laid against Dr. Henry Morgentaler for two abortions, going back several years, should proceed in the courts. Proceedings against him had been interrupted by the Ministry of Justice. Basing her decision on a nar-

row interpretation of the Criminal Code, the judge declared that the charges are valid.

Anti free-trade campaign escalated

A coalition of three large union centres and the farmers' union held a public meeting in Montreal in September to protest against a U.S.-Canada free-trade deal. Other meetings are being held and several union, farmers' and community organizations have presented protest briefs on this issue to a Quebec parliamentary commission. Solidarité populaire Québec, a coalition of 70 community organizations and unions, also presented an anti-free-trade brief to the commission, with NAC attending the presentation as one of the spokespersons. Whatever occurs in early October, Quebec groups, representing over one million people, are determined to continue their opposition to a US-Canada deal which would threaten jobs in manufacturing and services -- especially women's jobs-- and threaten Quebec's social, political and cultural choices. Quebec does not wish to become another Louisiana.

Attack on pregnant women's right to paid leave

The Quebec Manufacturers' Association and le Conseil du patronat are mounting pressure on the government to force reductions in women's benefits. They demand cancellation of a pregnant woman's right to paid leave when her doctor declares her work to be a hazard to her health and that of the fetus and the employer does not give her a safe job instead. She now collects 90 per cent of her former salary on paid leave. That is how one "levels the playing field" to make way for a US-Canada free trade deal.

Agent provocateur?

The arrest of members of the Confederation of National Trade Unions in connection with charges of conspiracy to bomb in the course of a strike has uncovered police infiltration of unions. Marc Boivin, a CNTU staff representative for ten years admitted he was an RCMP agent for 12 years and then an agent for CSIS. Boivin was at the centre of CNTU strike activity. Opposition MPs in Parliament have questioned the solicitor-general about the possible existence of government-paid agent provocateurs in democratic organizations.

Coalition opposes free trade

MANITOBA

by Susan Spratt

Regional Representative

The NDP government is apparently considering entering into an agreement with CSIS to share information held by 19 provincial government departments and agencies, including the Civil Service Commission, vital statistics, labour and health departments. This is a serious matter to which the NAC executive and women across Canada should state their opposition.

Effective September 1, the provincial government will assume responsibility for paying the *per diem* fees for women who use crisis shelters and safe homes. The minister, Len Evans, is also working towards the elimination of a two-tier welfare system. Women in Manitoba are still waiting for the White Paper on Family Law promised in May.

In September a Manitoba coalition staged a lobby opposing free trade, with all three political parties. The coalition includes the National Farmers' Union, eight arts organizations including the Association of Manitoba Book Publishers, five organizations representing business including the Breweries Association, six unions including the International Ladies Garment Workers' Union, the National Working Group on the Economy and Poverty, the Manitoba Action Committee on the Status of Women and NAC. The NAC spokesperson said "that those who presently receive the fewest benefits from Canadian society will be the hardest hit by a trade agreement, indicates a clear disregard for the reality of the lives of Canadians. ...women and children make up a disproportionate number of Canada's poor and it is likely that a disproportionate number of workers in 'peripheral jobs' will be women."

A coalition met with the premier and attorney-general on the Meech Lake issue and are now awaiting a second meeting.

The Manitoba Women's Agenda is planning a conference to hold the government and opposition accountable for their inactions on last year's resolutions and to draw up an agenda for this year.

Northern Women's History and Issues

NORTHERN ONTARIO

by Deborah Missere

Regional Representative

Sudbury

Sudbury Women's Centre has hired Irene Shura Butler to research and develop *Northern Women's History & Issues*, an instructional unit for use in secondary schools.

The Sudbury group hopes to create a unit secondary school teachers can insert into a history or sociology class (sometimes called *Man & Society* -which title tells you why a unit on women!) The young women in Northern Ontario are not learning about the history of their foremothers nor about issues particularly important to northern women. The steering committee is asking for input from Northern Ontario women's groups.

The Sudbury Women's Centre also received funding for their Play Centre-Toy Lending Library from the Ministry

of Community & Social Services. The centre's purpose is: to provide a play centre for parents and children 6 and under, to provide a toy lending library, and to provide parenting workshops on native women's issues in the spring of 1988.

Thunder Bay

The Northwestern Ontario Decade Council in Thunder Bay produced a questionnaire for use by women at all candidates' meetings during the Ontario Provincial election. Candidates were also sent a copy of NAC's women's accord prepared mainly by a coalition of Southern Ontario groups.

Thunder Bay Women's Centre sponsored a conference in October on women's centres.

Women deplore funding cuts

SASKATCHEWAN

by Palma Anderson

Regional Representative

Much of the time and energy of Saskatchewan women is going in to fighting the results of the massive cutbacks which have taken place since the provincial election of 1986.

Changes to the Saskatchewan Drug Plan have been especially disturbing. Most people now have to pay the full cost of drugs up front with varying



amounts rebated. There are many women's groups saying that the cost of contraceptives alone impose great financial difficulty for many women on part-time or minimum wage. Many of these groups have agreed to work together to lobby government on the issue. The handicapped and elderly and those with chronic illnesses are also experiencing great difficulty. Aside from the financial problem there is outrage at the steady erosion of Saskatchewan Medicare which has long been considered a model for the rest of the continent.

Cuts to legal aid have also been oppressive. It is felt by the government that everyone should pay something for legal services. The result is that more people are pleading guilty because they simply cannot afford to pay legal fees. The government assures us that there are special provisions for those who cannot pay but no one seems to know what these provisions are. A recent riot at Pine Grove, the provincial prison for women demonstrated that there are major problems in the ways we deal with women who come into conflict with the law in Saskatchewan.

Changes in adult education in particular, the system of community colleges and technical institutes, along with cuts in funding to universities mean the loss of training opportunities for women.

Funding cuts to transition houses, crisis centres and sexual assault centres are also causing great concern. People are questioning the government's contention that social services can provide the same services provided by non-governmental agencies. Too much of the time and energy of Saskatchewan women is going into fund raising, rather than providing services.

The refusal on the part of government to recognize poverty, their contention that the unemployed do not want to work, their belief that children are hungry because parents do not spend their money wisely, are all reasons for grave concern in Saskatchewan. The question being asked is "How caring is this government?"

**Congratulations
St. John's Status of Women Council
on your 15th Anniversary!**

"Feminists run amok"

ALBERTA

by Rebecca Coulter,
Regional Representative

Municipalities

Edmonton appointed a new city solicitor to replace Tony Konye who was accused of sexual harassment. Curiously, acting city solicitor, Ron Leteplo, had announced that he had withdrawn from competition, citing "personal reasons." City councillor Ron Hayter said there was a strong lobby, "especially among female members of Council, against an appointment from within." Councillor Jan Reimer deplored his comments and said the best person was selected. Hayter moved that "suggestive clothing" should constitute sexual harassment in the city's guidelines on this matter, and said the policy was slanted against men. Rebecca Coulter, Alberta representative for NAC said that Hayter's remarks were "simply a way to excuse the abusive behaviour of men." Luanne Armstrong of the Alberta Status of Women Action Committee said, "Hayter has put a really unfortunate slur on himself and the other men at city hall by implying they can't control themselves." Councillor Ken Kozak was particularly concerned about suggestive staring by men and thought women might provoke that. Mayor Decore found Hayter's comments foolish and offensive. Hayter's motion was rejected but he continued the campaign by asking for a review.

Former city law office manager Gary Checknita, fired after allegations of sexual harassment, said "feminists running amok" on city council were taking the municipal sexual harassment code to extremes.

Native People

Jenny Margetts of Indian Rights for Indian Women said a Sucker Creek Reserve Native woman is tangled in a "dangerous precedent-setting" struggle to prevent her non-Indian husband's eviction. The chief said the band has the right to remove the man under

Section 30 of Bill C-31 -- trespassing. The band's membership code has not yet been approved.

Reproductive Rights

Planned Parenthood Edmonton said people seeking sterilization after the August 1 medicare de-insurance will have to shop around for the best deal. Doctors were not able to fix a price. The NDP health critic said he had seen estimates as high as \$500 for a tubal ligation, previously \$137 under medicare, plus \$65 for local anesthetic.

Elaine McCoy, the new minister responsible for women's issues, said she wanted cabinet to reconsider its decision to remove sterilization from medicare.

Planned Parenthood Edmonton said there had been a distinct drop in the number of abortions performed since extra billing was banned last October 1 and the Edmonton situation was worse than Calgary; women are going to Calgary but under the new system they are forced to lie because only Calgary residents are eligible.

Hospitals minister Marvin Moore said fewer women were requesting abortions compared to 1986: "That is as a result, I believe, of using other means of birth control in advance of pregnancy, which is very helpful."

Planned Parenthood Edmonton said women can't get to the therapeutic abortion committees; unless a specialist willing to perform abortions sends a letter to such a committee, a woman can't have an abortion.

A U.S. statistician said more than 500 Alberta women are expected to travel to Montana abortion clinics this year, a large increase over 1986. Moore said the increase was "rather significant" when the numbers are so small.

Elaine McCoy said the provincially-imposed ban on extra-billing for abortions is blocking women's access. She wanted cabinet to reconsider the ban. Moore said it was good the new minister was speaking her mind, but extra-billing would violate the Canada Health Act.

A health-care economist said Alberta women are being used as pawns by doctors fighting to increase the therapeutic abortion fee allowed under medicare, by restricting access to put pressure on the government to increase the fee.

N.W.T. People Reject Meech Lake Accord

NORTHWEST TERRITORIES

by Joanne Whyte

Regional Representative

Residents of the NWT are disturbed by the Meech Lake Accord because it denies the territories the right to recommend names for the Supreme Court, for Senate appointments, to initiate a call for an amendment to the Constitution and to attend first ministers' conferences. These conferences will, or at least should, deal with aboriginal rights and self-government. Yet the elected leaders of the largest per-capita native population of the country will not be entitled to participate under the proposed amending formula. The territories and Yukon are excluded from discussions and denied the right to vote on the extension of an existing province into the NWT or Yukon. Portions of either territory could become the property of another province while the people affected would be denied the right to vote on the procedure through their elected representatives. Any such movement of provincial boundaries would have a devastating effect on division of the territories, land claims and self-government.

In order for a territory to progress to provincehood 11 Prime Ministers must reach agreement. Again, the very people affected are excluded from the decision-making process. It is questionable whether the territory could even force a discussion as it is not entitled to initiate a call for constitutional amendment. No other province has undergone this procedure to become a province. The smaller provinces, which benefit from the taxes raised through gas and oil revenue, are likely to veto a territory becoming a province.

The original people of the NWT sympathize with the francophone population of Quebec. In the Western Arctic the Dene now constitute only 49 per cent of the population. Their education has long been controlled by both En-

glish- and French-speaking churches. They, too, suffer from loss of culture, language, beliefs and a way of life. However, their plight has been set aside by an Accord which places the need for Senate reform above the need for land claims and self-government.

The whole population resents (to put it mildly) the re-colonization of the NWT and Yukon. They are disappointed that those who would be most likely to comprehend their needs would accept an Accord which shows absolutely no concern for an entire region of Canada and its people.

With respect for what others may gain in the accord, the NWT rejects the Meech Lake Accord in its entirety.

The NWT government has sent forms to all transition homes, shelters and safe homes asking that we administer a means test on those in need of safe shelter. Clients must show that they cannot pay for their own accommodation. The NWT government is placing the blame for this action on the federal government and the Canada Assistance Plan program. I will be starting a letter-writing campaign through the other shelters and member groups of NAC to have this stopped.

B.C. teachers urged to form unions

BRITISH COLUMBIA

by Robin LeDrew

Regional Representative

Teachers in B.C. have ended their instruction-only campaign, started last spring in reaction to the unpopular Bill 20. The B.C. Teachers' Federation (BCTF) is mounting a province-wide drive encouraging teachers to form unions and to rejoin the BCTF which became a voluntary association under the act. There seems to be a determination to keep the BCTF afloat despite the huge holes kicked in it by Bill 20.

A precedent has been set by Judge Brian Davis who ruled in favour of the Ministry of Social Services in the "Baby R" case and in which the ministry apprehended a fetus because the mother

refused to give written consent to a caesarian section. The ministry's defense emphasized the mother's "inability to parent," the apprehension of her other children and her mental and physical ill health. Ignored in the decision was the fact that "Baby R" was born a healthy full-weight baby, an indication that the mother was responsible during pregnancy, and that the mother had given verbal consent to the caesarian before the operation which eliminated the need for an apprehension order. The implications for women are profound, as we see our rights and needs ruled of secondary importance by medical, legal and political powers.

The maternal autonomy committee in Vancouver is now investigating various appeal processes and corresponding with both the hospital and the provincial ombudsman.

Groups representing low-income groups in B.C., and the Federated Anti-Poverty Groups and End Legislated Poverty are organizing a popular resistance to recent cutbacks. Claude Richmond, Minister of Social Services and Housing cut back the payments to employable singles and couples over 26 when both the courts and the B.C. Human Rights Council found that the ministry was discriminating against the young. The clear message from the government is: you can't fight us and win. However, its action is so unpopular the effect has been to mobilize considerable resistance.

continued from page 8

what they term as an attempt to save money, has removed some medical services from the list covered by medicare. As of August 1, 1987, contraceptive counselling, tubal ligation and insertion of IUDs will not be covered. Opposition to the decision, which was made in

The government of Alberta, in consultation with the Alberta Medical Association, is growing in Alberta. NAC has joined the opposition.

The health committee hopes to have a round table discussion at the mid-year meeting in Edmonton. Please come and share your concerns and issues.

«ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE FINANCEMENT»

Marylou Murray

Le rapport du Comité permanent du Secrétariat d'État sur le Programme de promotion de la femme a été déposé le 16 juin par le président du comité, Geoff Scott (Hamilton-Wentworth). Il faut féliciter toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie pour sensibiliser les membres du comité à l'importance du Programme de promotion de la femme. Le rapport, *Équité en matière de financement*, défend clairement ce programme. (On peut s'en procurer une copie auprès des bureaux du Secrétariat d'État.)

Le rapport endossé par tous les partis politiques renouvelle l'engagement du gouvernement à l'égalité des femmes. En plus de reconnaître l'apport du mouvement des femmes, il admet qu'il est nécessaire que le Programme nous aide.

Équité en matière de financement examine les engagements nationaux et internationaux pris par le gouvernement fédéral en faveur de l'égalité des femmes et rappelle le contexte dans lequel ont lieu les réalisations du Programme de promotion de la femme. Il décrit la condition féminine actuelle au Canada, tout en se concentrant sur l'égalité économique, la violence et la participation et l'accès à la vie publique. Il explique comment le Comité permanent en est arrivé à passer en revue les critères de financement et les objectifs du Programme et offre un bref résumé

des conceptions de l'égalité, des obstacles à l'émancipation et à la suppression de la violence contre les femmes formulées par les témoins. Une série de recommandations générales sur le Programme vient conclure le rapport. Selon le rapport, «la plupart des témoins qui ont comparu devant le Comité ont dit que le Programme de promotion de la femme fonctionne bien. Toutefois, leurs témoignages nous ont montré qu'il faut clarifier et raffiner les lignes directrices pour mieux déterminer les besoins prioritaires.»

Les principales recommandations portent sur le financement des groupes. Le rapport propose l'adoption de quatre critères, dont le plus important est sans doute qu'il faut financer les groupes féminins «dont les principes, les objectifs et les activités sont de nature à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité, droit qui leur est reconnu dans la *Charte des droits*, dans *Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes* et dans d'autres textes juridiques dont le Canada est signataire, notamment la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et les *Stratégies prospectives d'action*.»

Les recommandations sur les critères de financement des projets et opérationnel sont plus générales, mais elles révèlent que les membres du

Comité ont écouté les témoignages. De fait, le Comité recommande qu'il faut «tout au moins maintenir l'actuel niveau de financement, en tenant compte des augmentations du coût de la vie» et de plus, que «le Ministre devrait examiner la possibilité d'augmenter le niveau de financement pour répondre aux besoins de nouveaux groupes et s'occuper de priorités nouvelles». Le rapport recommande qu'une attention spéciale soit accordée aux femmes des régions rurales et du Nord et aux femmes défavorisées à plus d'un égard. La seule recommandation qui risque de poser des problèmes est celle qui porte sur le financement opérationnel. On recommande en effet qu'au bout de trois années consécutives de financement, les agentes du Programme entreprennent une réévaluation des réalisations afin de s'assurer «qu'il existe un besoin urgent et exceptionnel justifiant le maintien du financement opérationnel». À notre avis, l'inégalité des femmes représente un besoin urgent et exceptionnel.

Le CCA convient avec le Comité que «le Programme de promotion de la femme s'avère très efficace, tant au niveau des heures de travail bénévoles que du dévouement du personnel en place». Veuillez écrire au Secrétaire d'État David Crombie pour lui dire que vous partagez cet avis et n'oubliez pas d'envoyer une lettre de félicitations au président du Comité, Geoff Scott.

suite de la page 16

est en communication avec l'hôpital et l'ombudsman provincial.

Des organisations représentant les défavorisé-e-s de la province, ainsi que les groupes anti-pauvreté Federated Anti-Poverty Groups et End Legislated Poverty, préparent une

mobilisation populaire contre les dernières compressions budgétaires. Claude Richmond, ministre des Services sociaux et du Logement, a réduit les prestations aux personnes âgées de plus de 26 ans qui sont en mesure de travailler. Les tribunaux et le Conseil des droits de la personne de la

province avaient trouvé que le ministère discriminait contre les jeunes. Le message du gouvernement est clair : il n'a aucunement l'intention de changer d'orientation. Toutefois, la population voit ces actions d'un très mauvais oeil et la résistance se concrétise.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**La population
des T.N.-O. rejette
l'Accord du lac Meech**

Joanne Whyte

représentante régionale

L'Accord du lac Meech inquiète les résidents des Territoires parce que l'Accord ne permet pas au gouvernement territorial de nommer des juges à la Cour suprême, de proposer des candidatures pour le Sénat, de demander des modifications à la Constitution et d'assister aux conférences des premiers ministres, qui doivent examiner, en principe, les droits et l'autonomie autochtones. (Selon l'Accord, les élu-e-s de la plus importante population autochtone en pourcentage du pays n'auront pas le droit d'assister à ces négociations.) De plus, les Territoires et le Yukon ne pourront participer aux discussions ni aux votes pour obtenir le statut de province. Des sections de ces deux régions pourraient être annexées par certaines provinces sans que les représentant-e-s élu-e-s aient le droit de se prononcer au nom des habitants de ces régions. Tout changement des frontières aurait des effets dévastateurs sur la division des territoires, les revendications territoriales et le gouvernement autonome.

Une fois l'Accord adopté, il faudra obtenir l'unanimité des 11 premiers ministres pour qu'un territoire puisse devenir une province. Les gens les plus touchés par cette demande seraient incapables de participer à la prise de décision. De plus, rien n'indique qu'un territoire pourra être en mesure d'obliger les premiers ministres d'étudier la question, parce qu'il n'aura pas le pouvoir de demander des modifications à la constitution. Aucune autre province n'a eu à se soumettre à une telle exigence avant de devenir membre de la confédération canadienne. Les provinces qui profitent des revenus tirés de l'exploitation du gaz et du pétrole des territoires, vont vraisemblablement opposer leur veto lorsqu'un territoire

revendiquera le statut de province.

Les peuples autochtones des Territoires sont sympathiques aux demandes des francophones du Québec. Dans l'Arctique occidental, les Dene constituent aujourd'hui seulement 49 % de la population. L'éducation de leurs enfants a longtemps été sous le contrôle d'églises anglophones et francophones. Ce peuple souffre également d'une érosion de sa culture, de sa langue, de ses croyances et de sa façon de vivre. Toutefois, leurs problèmes ont été mis de côté par un Accord qui estime qu'il est plus important de réformer le Sénat que de régler les revendications territoriales et reconnaître l'autonomie autochtone.

Toute la population est opposée (c'est le moins que l'on puisse dire) à la recolonisation des Territoires et du Yukon. Elle est déçue que ceux et celles qui seraient le plus en mesure de comprendre leur dilemme soient prêt-e-s à accepter un Accord qui est tout à fait indifférent à une région entière du Canada et sa population.

Tout en respectant ce que d'autres peuvent obtenir de l'Accord du lac Meech, la population des T.N.-O. le rejette complètement.

*



Le gouvernement territorial demande maintenant à l'ensemble des maisons de transition, des centres d'accueil et des abris sécuritaires d'obliger les femmes qui demandent refuge de prouver leur incapacité de défrayer les coûts de leur logement. Le gouvernement blâme le gouvernement fédéral et le Régime d'assistance publique du Canada. Je me propose de demander à tous les centres et à tous les groupes membres du CCA d'écrire des lettres au gouvernement pour faire renverser cette politique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Les enseignant-e-s
sont encouragé-e-s
à se syndiquer**

Robin Ledrew

représentante régionale

Les enseignant-e-s de la Colombie-Britannique ont mis fin à une forme d'action entreprise dans leur campagne contre la loi 20. Depuis le printemps dernier, les enseignant-e-s limitaient leur travail aux tâches pédagogiques afin d'opposer cette nouvelle loi. La Fédération des enseignant-e-s de la Colombie-Britannique a lancé une campagne de recrutement à l'échelle de la province afin d'encourager les enseignant-e-s de se syndiquer et de redevenir membres de la Fédération, que la loi a transformée en association à participation facultative. Tout indique que la Fédération a la ferme intention de continuer, malgré les obstacles créés par la loi 20.

Le juge Brian Davis a établi un précédent en faveur du ministère des Services sociaux dans l'affaire «bébé R». On se souviendra que le ministère a mis en tutelle un foetus parce que la mère refusait de consentir par écrit à un accouchement par césarienne. Dans sa défense, le ministère a maintenu que la mère était «incapable d'élever des enfants», que ses autres enfants avaient été mis en tutelle et que la santé physique et mentale de la mère était mauvaise. Le jugement n'a pas retenu le fait que le poids et la santé de l'enfant étaient normaux, ce qui indique que la mère était responsable au cours de la grossesse. De plus, la mère avait donné son consentement verbal avant la césarienne, ce qui éliminait le besoin d'une ordonnance de mise en tutelle. En accordant la priorité aux pouvoirs médicaux, juridiques et politiques, ce jugement peut avoir des répercussions considérables sur les droits et les besoins des femmes.

Un comité sur l'autonomie des mères a été mis sur pied à Vancouver pour étudier les appels possibles. Il

suite à la page 17

étaient en train d'imposer des interprétations extrémistes au Code de harcèlement de la ville. Il était en faveur d'un «code restrictif quelconque gouvernant les vêtements». Il dénombre «quatre féministes convaincues» dirigées par Jan Reimer parmi les cinq conseillères et qualifie le maire Decore de «militant féministe». Enfin, il maintient que la présence de féministes sur le conseil municipal nuit à ses chances et à celles d'autres hommes d'être innocentés des accusations de harcèlement sexuel.

Autochtones

Jenny Margetts, du groupe Indian Rights for Indian Women, nous informe qu'une autochtone de la réserve de Sucker Creek est impliquée dans une lutte pour essayer d'empêcher l'éviction de son mari qui n'est pas autochtone. Le chef de la bande a le droit de demander à l'homme de quitter les lieux en vertu de l'article 30 de la loi C-31. C'est aux femmes qu'on cause de telles difficultés, non pas aux hommes autochtones qui auraient une conjointe blanche. Le code d'appartenance de la bande n'a pas encore été adopté.

Droits à la reproduction

Depuis le 1^{er} août, selon Planned Parenthood d'Edmonton, les personnes qui désirent être stérilisées devront comparer les tarifs que demandent les médecins. Depuis que cette opération n'est plus assurée, les médecins peuvent fixer les prix eux-mêmes. Le critique de la santé du NPD a déclaré qu'il avait vu des devis atteignant 500 \$ pour une ligature des trompes, plus 65 \$ pour les frais d'anesthésie. Avant le 1^{er} août, l'assurance-maladie remboursait 137 \$ pour cette opération.

Elaine McCoy, la nouvelle ministre responsable des questions d'intérêt aux femmes, a déclaré qu'elle voulait que le cabinet passe en revue sa décision de soustraire la stérilisation du régime d'assurance-maladie.

Planned Parenthood d'Edmonton affirme qu'il y a eu une réduction importante du nombre d'avortements depuis l'interdiction de la surfacturation le 1^{er} octobre 1986. Selon l'organisme, la situation est pire à Edmonton qu'à Calgary. En effet, beaucoup de femmes se rendent à

Calgary. Toutefois, celles-ci sont obligées de mentir parce que le nouveau système stipule que seules les résidentes de Calgary peuvent obtenir des avortements dans cette ville.

Le ministre chargé des hôpitaux, Marvin Moore, est d'avis que moins de femmes ont demandé des avortements en 1987 qu'en 1986. «C'est le résultat, je crois, de l'utilisation d'autres méthodes de contraception avant la grossesse, ce qui est fort encourageant.» Planned Parenthood d'Edmonton pense plutôt que c'est parce que les femmes n'ont pas accès aux comités thérapeutiques d'avortement. Sauf si un-e spécialiste est prêt-e à pratiquer des avortements et à écrire à ces comités, une femme ne peut pas obtenir d'avortement.

Un statisticien américain a déclaré que plus de 500 Albertaines allaient se rendre à des cliniques d'avortements au Montana cette année, une augmentation considérable sur l'an passé. Moore a déclaré que cette augmentation était «assez significative» quand on tient compte du nombre réel de femmes qui ont des avortements.

Pour sa part, Elaine McCoy a déclaré que l'interdiction de la surfacturation imposée par la province nuit à l'accès des femmes. Elle espère que le cabinet reverra sa décision. Moore a répondu qu'il était bon que la nouvelle ministre s'exprime librement, mais que la surfacturation contrevient

à la Loi canadienne sur la santé.

Une économiste spécialisée dans les services de santé a déclaré que les Albertaines servaient de pions aux médecins qui cherchent à limiter les avortements afin de faire augmenter le tarif payé par l'assurance-maladie. La députée libérale provinciale, Bettie Hewes, a vertement critiqué Moore et exigé une augmentation des frais ou l'ouverture d'une clinique dans le nord de la province. Selon la députée néo-démocrate Pam Barrett, seules les femmes à l'aise peuvent se permettre de se rendre au Montana et l'accès à cette procédure n'est pas égal pour toutes les parties de la province.

Moore a répondu que le tarif d'un avortement remboursé par l'assurance-maladie de l'Alberta était «à peu près moyen». En réalité, le régime albertain paye moins que les régimes de sept autres provinces et des deux territoires.

Violence

Une étude sur la violence domestique, entreprise par l'Université de l'Alberta à l'échelle de la province, révèle que ce problème est le plus aigu à Edmonton, où 14,1 % des femmes mariées et en cohabitation ont été victimes d'actes violents de la part de leur conjoint en 1986. Le taux provincial est supérieur à 11 %. Calgary est au troisième rang de ce sinistre palmarès, avec 11,6 %.

suite de la page 2

mes sociaux, ainsi qu'avec la privatisation de Postes Canada.

L'avenir du Canada est en jeu

L'accord préliminaire sur le libre-échange soulève de nombreuses questions au sujet de l'avenir économique et politique du Canada. Du point de vue économique, le Canada se limite à un accord bilatéral avec les États-Unis qui ne nous «assure» pas d'avoir accès à leur marché. Les États-Unis, par contre, en sortent gagnants puisque la suppression des tarifs les avantagera plus, nos tarifs étant plus élevés. En retour, nous avons limité un peu plus notre capacité de prendre des décisions économiques sans subir une influence excessive de la part des États-Unis. Nous avons également accepté de modeler notre économie sur celles de Reagan et Thatcher qui sont

en déclin, au lieu d'adopter une stratégie industrielle qui nous rendrait compétitif avec des économies dynamiques de pays comme le Japon et l'Allemagne. La population canadienne a été exclue de ce processus de prise de décision secrète et anti-démocratique. La diminution du rôle économique du gouvernement au profit des forces d'un «marché libre» aura des conséquences négatives sur les femmes puisque le *secteur public* a historiquement été celui qui répond en premier aux demandes d'égalité des travailleuses, en plus d'être celui qui administre les programmes et les services sociaux. Le libre-échange remet en question la société canadienne au complet. Nous devons exiger qu'un débat ouvert et démocratique ait lieu sur notre avenir.

tionné des personnes se trouvant dans des «emplois secondaires» seront des femmes».

Un regroupement a rencontré le premier ministre et le ministre de la Justice pour discuter de l'Accord du lac Meech. Une deuxième rencontre est prévue.

Le Manitoba Women's Agenda prépare une conférence qui examinera les suites données par le gouvernement et l'opposition officielle aux priorités établies par ce groupe l'an dernier. En plus de rendre les politiciens responsables de leur inaction, la conférence permettra au groupe de définir ses priorités pour la prochaine année.

Dawna Gallagher



SASKATCHEWAN

Les femmes déplorent les compressions budgétaires

Palma Anderson
représentante régionale

L'énergie et le temps des femmes de la Saskatchewan sont consacrés en grande partie à lutter contre les effets des coupures générales qui ont eu lieu depuis les élections provinciales de 1986.

Des modifications apportées au régime de médicaments de la Saskatchewan causent beaucoup de difficultés. La plupart des gens

doivent maintenant payer leurs médicaments au complet. Par la suite, ils peuvent recevoir un remboursement partiel selon les médicaments. De nombreux groupes de femmes maintiennent que le coût des contraceptifs impose des difficultés financières à beaucoup de femmes qui travaillent à temps partiel ou au salaire minimum. Bon nombre de ces groupes ont accepté d'unir leurs forces pour exercer des pressions sur le gouvernement sur cette question. Les personnes handicapées et âgées ainsi que celles qui souffrent de maladies chroniques vivent également des années difficiles. En plus de ces problèmes financiers, la colère générale gronde contre l'effritement du régime d'assurance-maladie de la Saskatchewan, que l'on considère depuis longtemps comme le régime modèle de l'Amérique du Nord.

Les coupures apportées à l'aide juridique ont également été néfastes. Le gouvernement est d'avis que chacun doit payer ses propres dépenses juridiques. Cette politique a eu pour effet de multiplier le nombre d'aveux de culpabilité, faute d'argent pour se payer des services juridiques. Le gouvernement maintient qu'il a prévu des dispositions spéciales pour celles et ceux qui sont incapables de payer, mais personne ne peut dire ce qu'elles sont.

Des coupures au financement des centres de transition, aux maisons d'accueil et aux centres de secours de victimes de viol suscitent également beaucoup d'inquiétudes. Le gouvernement prétend que les services sociaux de la province sont en mesure d'offrir les mêmes services que les organismes non-gouvernementaux, ce que met en doute un grand nombre de personnes. Les femmes doivent maintenant consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la collecte de fonds au lieu d'offrir des services.

Le gouvernement refuse d'admettre l'existence de la pauvreté, il maintient que les personnes en chômage ne désirent pas travailler et il est convaincu que les enfants ont faim uniquement parce que les parents dépensent mal leur argent. Ces attitudes soulèvent beaucoup d'inquiétudes ici et on se demande dans quelle mesure le gouvernement s'intéresse au bien-être de la population.

ALBERTA

En Alberta, «les féministes sont folles furieuses»

Rebecca Coulter
représentante régionale

Municipalités

La ville d'Edmonton a choisi un nouveau procureur pour remplacer Tony Konye, accusé de harcèlement sexuel. Fait curieux, le procureur intérimaire de la ville, Ron Leteplo, a retiré sa candidature pour des «raisons personnelles». Le conseiller Ron Hayter a déclaré qu'il y avait un puissant groupe de pression «surtout composé des femmes membres du conseil municipal, opposé au choix d'une personne travaillant déjà pour la ville.» La conseillère Jan Reimer a déploré les propos de Hayter, affirmant que la meilleure personne avait été choisie. Hayter a proposé que les «vêtements suggestifs» soient considérés comme étant du harcèlement sexuel selon les lignes directrices de la ville, prétendant que celles-ci étaient biaisées contre les hommes. Rebecca Coulter, représentante du CCA en Alberta, a déclaré au sujet des remarques de Hayter qu'elles «n'étaient qu'un prétexte pour justifier le comportement des hommes». Selon Luanne Armstrong, du Comité d'action de l'Alberta sur le statut de la femme, «Hayter s'est malheureusement calomnié lui-même ainsi que tous les hommes qui travaillent à l'hôtel de ville puisqu'il semble dire qu'ils sont incapables de se contrôler». Le conseiller Ken Kozak était particulièrement préoccupé par les regards suggestifs des hommes, soupçonnant les femmes de les provoquer. Selon le maire Decore, les propos de Hayter sont insensés et offensifs. Bien que sa proposition ait été rejetée, Hayter a poursuivi sa lutte en demandant que la question soit étudiée de nouveau.

L'ancien directeur du service juridique de la ville, Gary Chechnita, qui fut congédié à la suite d'allégations de harcèlement sexuel, a déclaré que des «féministes devenues folles furieuses» sur le conseil municipal

aussi présenté un mémoire dans ce sens à la commission. Le CCA, qui est membre de cette coalition, était présent et agissait en tant que porte-parole. Ces groupes, qui représentent plus d'un million de personnes au Québec, ont la ferme intention de poursuivre leur lutte contre une entente canado-américaine qui mettrait en danger des emplois dans le secteur manufacturier et dans les services (emplois majoritairement détenus par des femmes). Un tel accord menacerait les choix sociaux, politiques ou culturels du Québec. Le Québec n'a aucunement l'intention de devenir une nouvelle Louisiane.

Les congés de maternité payés sont attaqués

L'Association des fabricants du Québec et le Conseil du patronat exercent des pressions contre le gouvernement afin de réduire les congés de maternité. Ces porte-parole du patronat demandent l'annulation du droit d'une femme enceinte à un congé payé lorsque son médecin la déclare inapte au travail et lorsque l'employeur est incapable de lui assurer un travail ne présentant aucun risque à sa santé ou à la santé du fœtus. Aujourd'hui, elle a droit à un congé préventif et à 90 % de son salaire régulier. C'est ainsi que le patronat prépare le terrain pour une ère de libre-échange canado-américain.

Un agent provocateur?

L'arrestation de membres de la CSN, accusés d'avoir voulu poser des bombes pendant une grève, a mis à jour l'infiltration des syndicats par les forces policières. Marc Boivin, employé de la CSN depuis dix ans, a admis avoir été un agent de la GRC depuis 12 ans avant de devenir agent du SCRS. Boivin jouait un rôle de premier plan dans l'organisation des grèves de la CSN. Au Parlement, l'opposition a questionné le Solliciteur général sur la présence d'agents provocateurs payés par le gouvernement fédéral dans d'autres organisations démocratiques.

**Félicitations au
Conseil sur le statut de la femme
de St-Jean T.N.
qui fête son 15^e anniversaire!**

MANITOBA

Au Manitoba, une coalition s'oppose au libre-échange

Susan Spratt
représentante régionale

Depuis le 1^{er} septembre dernier, la province défraye le *per diem* des femmes qui utilisent des maisons d'accueil et d'autres abris sécuritaires. Le ministre, Len Evans, cherche à mettre fin au régime actuel d'aide sociale à deux niveaux. Les Manitobaines attendent toujours le livre blanc sur le droit de la famille qui devait paraître en mai dernier.

Une manifestation contre le libre-échange a été organisée par une coalition regroupant les trois partis politiques provinciaux, le Syndicat national des fermiers, huit organisations artistiques dont l'Association des éditeurs du Manitoba, cinq organisations des milieux d'affaires, dont

l'Association des brasseurs, six syndicats dont l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, le Groupe de travail national sur l'économie et la pauvreté, le Comité d'action du Manitoba sur la condition féminine et le CCA. La porte-parole du CCA a déclaré que «les plus désavantagés de la société canadienne à l'heure actuelle seront celles et ceux qui feront les frais d'un traité commercial, ce qui témoigne d'une indifférence marquée envers la réalité quotidienne de la population du Canada. (...) Les femmes et les enfants se retrouvent de façon disproportionnée parmi les pauvres du Canada et tout indique qu'un nombre disproportion-

ONTARIO NORD

**L'histoire des femmes du nord de l'Ontario
sera étudiée dans les écoles**

Deborah Missere
représentante régionale

Sudbury

Le Centre des femmes de Sudbury a embauché Irene Shura Butler pour préparer un guide pédagogique à l'intention des écoles secondaires sur les femmes du nord de l'Ontario (histoire, problèmes, etc.).

Le groupe sudburois compte préparer un document pour les cours d'histoire ou de sociologie (que l'on intitule parfois «L'homme et la société»). Les jeunes femmes de cette région méconnaissent l'histoire de celles qui les ont précédées et l'histoire des femmes du Nord en particulier. Le comité organisateur a invité les groupes de femmes de cette région de lui soumettre leurs idées.

Le ministère des Services sociaux et communautaires a accordé une subvention à ce même Centre pour mettre sur pied une ludothèque et un centre de jeux. Il s'agit d'une

installation permanente ouverte aux parents ayant des enfants âgés de moins de six ans et d'une bibliothèque de prêt de jouets. De plus, le centre organisera au printemps prochain des ateliers sur la famille et les femmes autochtones.

Thunder Bay

Le Northwestern Ontario Decade Council de Thunder Bay a préparé un questionnaire que les femmes ont pu utiliser lors des débats des candidat-e-s qui ont eu lieu au cours des dernières élections provinciales. Une copie de l'Accord sur les femmes du CCA, rédigé en large mesure par une coalition du sud de l'Ontario, a aussi été distribuée aux candidate-s.

Le Centre des femmes de Thunder Bay a organisé une conférence sur les centres de femmes au mois d'octobre.

Bien que contestée, la politique n'a pas encore été renversée. Bonne nouvelle par contre du côté du droit à l'avortement. CARAL Halifax a maintenant un service de renseignements téléphonique pour les avortements. Des bénévoles du CARAL offrent des conseils aux femmes qui laissent un message au numéro suivant : (902) 422-4123. De plus, CARAL a entrepris une enquête afin de déterminer quels médecins acceptent de recommander des avortements si la femme en fait la demande.

Libre-échange

Jane MacMillan, du Conseil du travail de Halifax-Darmouth, a organisé une conférence sur le libre-échange, la privatisation et la décentralisation à Halifax en septembre dernier, à laquelle a participé Marjorie Cohen. Marion Mathieson, de Women Unlimited de Sydney, a rédigé un mémoire sur le libre-échange pour la Coalition provinciale que l'on peut se procurer en me contactant ou en communiquant avec le secrétariat du CCA.

Autres questions

J'ai écrit au *Cape Breton Post*, au *Halifax Herald* et au *Globe and Mail* pour dénoncer les propos d'Edward Schreyer sur l'homosexualité, pour féliciter la N.S. Association of Social Workers, un groupe membre du CCA, pour son analyse remarquable des lacunes et des inégalités des services sociaux de la province, et pour protester contre le refus du gouvernement provincial de permettre aux groupes de femmes d'assister aux rencontres des ministres chargés de la condition féminine.

À mon avis, leur refus s'explique du fait qu'on n'a jamais demandé à Brian Young, le ministre provincial, et à Barbara McDougall, la ministre fédérale, de permettre aux représentantes des groupes concernés d'assister aux rencontres ministérielles et que les ministres n'ont jamais pensé de le faire. Que valent alors tous les vœux pieux de consultations?

Brenda Thompson, la mère célibataire qui a critiqué le ministre des Services sociaux, Edmund Morris, pour avoir diffusé des renseignements confidentiels à son sujet à l'extérieur de l'assemblée législative, a fait savoir qu'elle intentera une action contre le ministre pour diffamation.

Un dernier mot

Le Conseil consultatif de la Nouvelle-Écosse, qui fête son dixième anniversaire, s'avère très utile pour les groupes indépendants de femmes, en plus de ne pas ménager ses critiques à l'intention du gouvernement et des organismes publics.

QUÉBEC

Harcèlement sexuel au travail

Madeleine Parent représentante régionale

Dans le jugement qu'elle a rendu au sujet de la plainte de harcèlement sexuel déposé par Elizabeth Moorseck, la Commission des droits de la personne du Québec a démontré à quel point elle pouvait avoir recours à des pirouettes linguistiques pour exonérer le responsable et culpabiliser la victime.

En août 1983, Moorseck, une employée de l'usine General Motors de Boisbriand, s'était plainte de harcèlement sexuel de la part d'un délégué syndical. Le syndicat n'y voyait rien d'irrégulier. Les mesures prises par la compagnie furent inefficaces. Par la suite, deux amis du délégué ont versé des bidons d'eau sur la tête de Moorseck ainsi que de l'huile et du bouche-fentes sur ses effets personnels et ont écrit son nom sur de la pornographie. Ce n'est qu'après avoir quitté cet emploi, épuisée d'avoir résisté pendant une année à ses agresseurs, que Moorseck, forte de l'appui du Groupe d'aide et d'intervention sur le harcèlement sexuel au travail, a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

Dans son jugement, la Commission a trouvé que Moorseck avait bel et bien été victime de harcèlement sexuel au travail et que deux autres travailleurs l'avaient également harcelée. Mais la Commission refuse de trouver aucun des trois hommes impliqués responsables de harcèlement sexuel. Entretemps, l'action intentée contre General Motors par Moorseck est toujours devant les tribunaux.

Une jeune femme est battue et assassinée

En juillet dernier, le corps de Hélène Lizotte, âgée de 33 ans, était trouvé dans un champ près de Montréal. Elle avait été violemment battue avant d'être tuée par un coup de fusil. Hélène Lizotte avait déposé des accusations de voies de faits contre son ancien mari, Adrien Pelletier, et avait déclaré qu'il avait menacé de la tuer. Lorsque sa cause fut entendue, le juge et le procureur de la Couronne (un remplaçant pour le procureur attitré alors en vacances) ne semblaient pas renseignés sur les dangers auxquels était exposée Lizotte. Pelletier fut donc libéré sous cautionnement, tout en étant averti de ne pas s'approcher de Lizotte. Peu de temps après, Pelletier enlevait Lizotte à sa sortie de travail. Personne ne l'a revue vivante par la suite. Lorraine Godard, coordonnatrice des 44 maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence du Québec, a déclaré, «Combien de femmes doivent mourir avant que l'on prenne au sérieux les dangers auxquels elles sont exposées?»

La liberté de choix de nouveau menacée

Une juge de la Cour supérieure a décidé que deux accusations d'avoir pratiqué un avortement illégal, portées contre le Dr Henry Morgentaler il y a déjà plusieurs années, peuvent être entendues par les tribunaux. Les procédures avaient été interrompues par le ministre de la Justice plus tôt cette année. Se fondant sur une interprétation très étroite du Code criminel, la juge estime que l'accusation demeure valable.

La campagne contre le libre-échange prend de l'ampleur

Une coalition formée par les trois grandes centrales syndicales du Québec et l'Union des producteurs agricoles a organisé une réunion publique à Montréal en septembre dernier pour dénoncer le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. D'autres rencontres semblables ont également eu lieu. Diverses organisations syndicales, agricoles et étudiantes ont soumis des mémoires opposés au libre-échange à une commission parlementaire provinciale. Solidarité populaire Québec, un regroupement de 70 organisations populaires et syndicats, a

TERRE-NEUVE/LABRADOR

Le premier ministre rencontrera les femmes au sujet de l'Accord

Joyce Hancock
représentante régionale

Le Conseil consultatif provincial sur la condition féminine a reçu une subvention du Solliciteur général du Canada pour mettre sur pied un comité de coordination des services aux survivantes d'actes violents. Le modèle proposé s'inspire largement de l'expérience du Comité de coordination sur la violence domestique de London (Ontario). Le comité sera composé de 12 à 15 personnes d'importance égale qui représenteront les milieux de la santé, de la justice criminelle, de la politique sociale et des services aux victimes.

L'Association provinciale contre la violence domestique s'est affiliée à divers groupes de la province. Elle pourra dorénavant avoir un groupe qui défendra son point de vue auprès des différents ministères.

Une conférence sur les services correctionnels réunira les responsables des quatre provinces maritimes à Stephenville au Nouveau-Brunswick. L'atelier sur la violence domestique aura comme personnes ressources une employée d'un centre d'accueil, une survivante et des représentant-e-s des ministères de la Justice et des Services correctionnels.

Le premier ministre Brian Peckford a accepté de rencontrer les représentantes des groupes de femmes de la province pour discuter de l'accord constitutionnel.

Le Parti libéral de Terre-Neuve a un nouveau chef qui se prépare pour une élection l'année prochaine. Le premier ministre a riposté qu'il est le seul à savoir quand les élections seront appelées.

Les partis libéral et néo-démocrate semblent s'intéresser aux questions féminines. On invite des femmes à prendre la parole à chacune de leurs activités. J'ai rencontré le chef du

Parti libéral. Ce parti avait été pris au dépourvu lors de notre dernier lobby provincial, n'ayant pas de politiques sur beaucoup de nos dossiers. De plus, son caucus se disputait ouvertement. En septembre, j'ai visité le Centre des femmes de Bay St-George afin d'obtenir des renseignements à l'intention du Parti libéral. Celui-ci tente de définir à l'heure actuelle sa position sur l'opportunité d'ajouter l'orientation sexuelle au Code des droits de la personne de Terre-Neuve.

Le premier ministre a accepté de rencontrer des représentantes de divers groupes de femmes ainsi que la membre sans poste désigné du CCA et la présidente du Conseil consultatif provincial.

Le groupe Ploughshares de Corner Brook organisera une conférence de trois jours sur la paix. Dans le cadre de cette conférence, un débat opposera la très révérende Dr. Lois Wilson, ancienne présidente de l'Église unie du Canada et l'auteur Gwyn Dyer à des représentants des forces armées.

NOUVELLE-ÉCOSSE

La province ne veut pas de débat public sur l'Accord du lac Meech

Patricia Campbell
représentante régionale

Accord du lac Meech

Au cours du mois dernier, des rencontres ont eu lieu entre divers groupes, dont le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme, l'Association nationale de la femme et du droit, et le Conseil consultatif de la Nouvelle-Écosse sur l'Accord du lac Meech et ses conséquences pour cette province. Un comité organisateur a été mis sur pied pour une rencontre publique qui aura lieu à Halifax en octobre. Cette table ronde réunira Sylvia Gold, présidente du Conseil consultatif fédéral, Wayne MacKay, avocat spécialisé en droit constitutionnel bien connu, et Jane MacMillan, syndicaliste de Halifax. Les deux journaux de Halifax-Dartmouth ont fait

écho des critiques que j'avais adressées au gouvernement provincial pour ne pas avoir organisé de débat public sur cette question.



Établir des liens, reconnaître notre pouvoir

Une importante conférence provinciale sur les femmes, organisée par Women Unlimited, de Sydney, et la Coalition d'action des femmes de la Nouvelle-Écosse, s'est déroulée à Sydney en octobre. Madeleine Parent a animé un atelier sur les femmes et le travail, Marjorie Cohen sur le libre-échange, Helen Levine sur les femmes et la colère, Brenda Richard (de l'École de travail social) sur l'inceste, Norma Scarborough sur les nouvelles technologies de la reproduction, et Anne Derrick sur les droits à l'égalité, l'orientation sexuelle et la Charte canadienne des droits et libertés. Enfin, il y a également eu une table ronde sur les techniques du lobbying. La conférence a débuté avec un panel composé de Alexa McDonough, chef du NPD provincial, Debi Forsyth-Smith, présidente du Conseil consultatif provincial, et Francene Cosman, ancienne présidente du Conseil et présidente du groupe de travail du Parti libéral sur les femmes de la Nouvelle-Écosse. Cheryl Aucoin, coordonnatrice de la Coalition provinciale, s'est chargée d'assurer le succès et la bonne organisation de la conférence.

Les droits et les technologies de la reproduction

Mauvaise nouvelle du côté de l'hôpital Grace Maternity, le principal hôpital de maternité de la province, où l'on vient de limiter l'accès à l'insémination artificielle aux femmes mariées.



Il nous faut de véritables garanties dans l'Accord du lac Meech

problème. Si nous modifions l'accord pour protéger les femmes, nous allons être obligés de le modifier pour contenter d'autres groupes particuliers. Non, nous n'aurons pas d'auditions publiques. Oui, le débat est clos.»

Les femmes rétorquent : «Nous sommes inquiètes. Mettez vos promesses sur papier. Vous avez trahi notre confiance dans le passé. La confiance ne vaut rien devant la Cour suprême. Dites-le clairement dans le texte. Nos experts ne sont pas du même avis que les vôtres. Vos promesses sont sans importance, elles

n'ont aucun poids juridique. Les femmes ne sont pas un «autre groupe particulier». Nous sommes la moitié de la population du pays! Nous avons le droit démocratique d'avoir des audiences publiques complètes. Le débat ne fait que commencer!»

Pas un des trois grands partis politiques n'a demandé officiellement que l'égalité des femmes soit protégée clairement dans l'Accord.

Agissez maintenant! Ne permettez pas à onze hommes de menacer les droits juridiques de plus de la moitié de la population du Canada!

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Beth Brehaut
représentante régionale

L'Accord du lac Meech modifie la constitution canadienne, la loi fondamentale du pays. La plupart des lois peuvent être modifiées lorsque plus de 50 % des membres d'une assemblée législative en conviennent. Les lois constitutionnelles sont beaucoup plus difficiles à modifier. Une fois adopté, l'Accord du lac Meech ne pourra être modifié que s'il y a unanimité entre le premier ministre canadien et les premiers ministres provinciaux. C'est pourquoi il est essentiel que nous comprenions les termes de l'Accord ainsi que les interprétations probables qu'en fera la Cour suprême du Canada. Le manque de protection juridique et l'ambiguïté sont absolument inacceptables!

Ce document accorde un statut spécial au Québec en tant que société distincte. Il accorde de nouveaux pouvoirs aux premiers ministres provinciaux et augmente ceux qu'ils ont déjà. Il pourra être interprété comme affaiblissant la Charte canadienne des droits et des libertés. Voilà ce qui inquiète les femmes : Notre égalité n'est pas garantie!

Les premiers ministres nous répondent : «Vous n'avez pas raison de vous tracasser pour si peu de choses. Nous allons voir à vos intérêts. Faites-nous confiance. Nous voulons protéger vos droits à l'égalité, même si ce n'est pas écrit en blanc et noir. C'est trop compliqué pour que vous puissiez comprendre. Nos experts nous assurent qu'il n'y a pas de problème. Nous vous assurons qu'il n'y a pas de

NOUVEAU-BRUNSWICK

Les femmes ont fait campagne pendant les élections provinciales

Kay Nandlall
représentante régionale
Action positive?

Un conseil de femmes lié au gouvernement provincial fait la promotion de l'embauche des femmes par l'entremise de campagnes de sensibilisation et d'ateliers pour les employeurs. Le conseil espère qu'ainsi, les employeurs embaucheront des femmes. Pourtant, les études déjà faites prouvent que ceux-ci ne le font pas volontairement.

Élection provinciale

La population du Nouveau-Brunswick s'est prononcée le 13 octobre dernier. Les femmes ont eu l'impression d'avoir pu parler de leurs problèmes. Un comité ad hoc a été formé pour étudier l'Accord du lac Meech. En effet, les groupes de personnes âgées, d'étudiant-e-s et de femmes sont préoccupés par l'effet de l'Accord sur les paiements de transfert et l'égalité des femmes. Les étudiant-

e-s craignent l'effet de la réduction des paiements de transfert sur leur éducation et leurs prêts.

Formation non-traditionnelle

Le chapitre local du Congrès canadien pour la promotion des études chez les femmes, dirigé par Joan McFarland, a complété un programme de formation dans des emplois non-traditionnels. Treize femmes ont été diplômées.

Autres nouvelles

Le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick cherche à établir des contacts avec tous les groupes de femmes de la province : autochtones, francophones, minorités visibles et immigrantes. Cette nouvelle initiative formera une coalition plus forte et favorisera la coopération entre les femmes.

Commission avait rejeté la demande de Mary, affirmant qu'une plainte de discrimination raciale «serait entendue plus adéquatement par un tribunal d'appel, conformément à l'article 31 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique» (extrait d'une lettre envoyée par R.G.L. Fairweather, ancien commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne, le 30 novembre 1986).

Grâce à la décision de la Cour d'appel, une enquête sera ouverte sur les événements qui ont mené à la mise à pied de Mary après six ans et demi au sein de la Fonction publique. Toutefois, il ne faut pas crier victoire de sitôt. Il y a un besoin urgent d'aide financière pour que Mary puisse obtenir justice devant les tribunaux.

Si cette affaire établit un précédent, le gouvernement fédéral sera obligé de respecter ses propres directives en matière d'action positive. En fin de compte, un tel précédent pourrait protéger l'ensemble de la population contre les pratiques d'embauche racistes.

Veillez envoyer vos dons au Committee in Support of Mary Pitawanakwat, 2158 Scarth Street, Regina (Saskatchewan) S4P 2H6.

Le CCA demande une commission royale sur les nouvelles technologies de la reproduction

Wendy Williams, responsable Comité sur la santé

La procréation artificielle, qui regroupe des méthodes aussi diverses que la fécondation in vitro et l'insémination artificielle, le choix de sexe de l'enfant et la maternité pour autrui (les mères porteuses), suscite de plus en plus d'inquiétudes. Lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du CCA en mai dernier, le Groupe d'action sur le statut de la femme de London (Ontario) avait soumis une proposition demandant qu'une commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction soit créée pour étudier cette question et proposer des lois qui réglementeraient ces techniques. Depuis, le CCA a adhéré à une Coalition canadienne sur les

nouvelles technologies de reproduction. Si votre groupe désire adhérer à cette coalition, veuillez écrire à Margrit Eichler, département de sociologie, 252, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 2V6. La coalition a écrit au ministre de la Santé et du Bien-être, Jake Epp, pour demander une commission royale, mais elle n'a pas encore reçu de réponse.

Le Comité sur la santé est en train de préciser ses positions sur l'allaitement, les femmes et la vieillesse et la santé mentale. Le mémoire sur l'allaitement est complété tandis que les deux autres seront bientôt prêts. Nous comptons soumettre des propositions concrètes sur ces dossiers à l'AGA de 1988.

L'an prochain, la semaine canadienne contre le tabac, qui a lieu du 17 au 23 janvier 1988, sera consacrée aux femmes. Par conséquent, le Comité a décidé de participer à cette

semaine. Cette campagne est d'une grande importance puisque ce sont les adolescentes et les jeunes femmes qui forment le groupe qui augmente le plus sa consommation de cigarettes.

Prétextant qu'il cherchait à faire des économies, le gouvernement de l'Alberta a supprimé le remboursement de certains services médicaux en vertu de l'assurance-maladie. Depuis le 1^{er} août 1987, le counselling sur la contraception, les ligatures des trompes et la pose de stérilets ne sont plus assurés. L'opposition à cette décision, qui fut prise en consultation avec l'Association médicale de l'Alberta, se concrétise. Le CCA a ajouté sa voix à celles qui condamnent cette décision.

Le Comité sur la santé espère être en mesure d'avoir une table ronde lors de l'Assemblée semi-annuelle du CCA à Edmonton. Nous vous invitons à venir discuter des problèmes qui vous préoccupent.

Quoi de neuf à la Chambre des communes?

Marylou Murray

Le cabinet compte de nouveau un nombre record de 40 membres depuis le remaniement du mois d'août. Deux nouveaux députés sont devenus ministres : Doug Lewis (Simcoe) devient ministre d'État et Pierre Blais (Bellechasse), ministre d'État chargé de l'Agriculture. Quatre ministres ont reçu de nouvelles responsabilités tandis que quatre autres ont changé de ministère.

Le NPD a changé ses critiques afin de donner des responsabilités aux trois député-e-s qui ont été élu-e-s au cours de l'été : Marion Dewar (Hamilton Mountain), Jack Harris (St. John's) et Audrey McLaughlin (Yukon). Marion Dewar remplace Margaret Mitchell (Vancouver Est) en tant que critique de la condition féminine. M. Mitchell se consacrera à plein temps aux questions de santé et de politique sociale. Vous pouvez envoyer des lettres de remerciements pour son travail formidable en tant que critique de la condition féminine à l'adresse suivante : Margaret Mitchell, députée, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6.

Le projet de loi C-15 sur les infractions sexuelles contre les enfants a été adopté par le Sénat au mois de juin. Les projets de loi C-18 et C-19

sur la déréglementation des transports ont été amendés et adoptés par le Sénat en août dernier puis amendés de nouveau par les Communes. Le comité sénatorial sur les banques et le commerce étudie de nouveau le projet de loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques. Les Communes ont rejeté en août dernier les amendements proposés par le Sénat, qui étudiera le projet jusqu'à la mi-octobre. Il n'y a aucune nouvelle sur le projet de loi C-51, déposé par le gouvernement en avril dernier.

Le projet de loi C-54 sur la pornographie doit être étudié en deuxième lecture cet automne dans les Communes. Le projet de loi C-55 sur les réfugié-e-s introduit en mai dernier a été brièvement étudié par un comité législatif au mois d'août. Il sera probablement adopté en octobre. Veuillez contacter le Secrétariat du CCA pour obtenir une copie de notre mémoire. Le projet de loi C-84, qui porte également sur les réfugié-e-s et qui a provoqué le rappel des Communes au mois d'août, a été adopté le 14 septembre. Le Sénat l'étudie présentement. Le projet de loi privé de Lynn McDonald sur la santé des non-fumeurs est devant un comité législatif depuis mai dernier. Il commencera à entendre des témoignages en octobre.

avocat-e-s d'aborder la question de la médiation avec leur client-e-s qui désirent un divorce. Cependant, il n'existe aucun règlement ni aucune norme gouvernant les médiateur-trice-s au Canada. N'importe qui, y compris des militants des droits des pères, peut se proposer comme médiateur. Il est essentiel que la médiation, qui est un processus fondé sur l'égalité des pouvoirs de négociation, tienne compte des analyses féministes. Pour le moment, on n'admet presque pas l'inégalité des femmes. Cette attitude a des effets dévastateurs sur les femmes battues, dont le nombre dépasse un million au Canada, ainsi que sur les femmes qui sont prêtes à tout abandonner pour garder leurs enfants.

Les provinces adoptent de plus en plus des lois qui protègent les droits d'accès aux enfants. Selon les groupes qui défendent les intérêts des pères, si les hommes doivent verser une pension alimentaire pour leurs enfants, ils doivent également avoir la possibilité de les voir. L'automne dernier, le gouvernement ontarien a proposé un projet de loi à cet effet, projet qui attend probablement d'être repris par le nouveau cabinet. Ce projet de loi est fondé sur des pressions exercées par les groupes qui défendent les pères et non sur des statistiques qui démontrent qu'il existe un problème au niveau de l'accès aux enfants. Si elle est adoptée, cette loi imposerait des sanctions économiques si l'on refuse l'accès aux enfants. Les mères seront obligées de garantir financièrement l'accès aux enfants et devront rembourser les dépenses du père si elles lui refusent accès. En d'autres mots, les mères qui refusent de permettre aux pères d'avoir accès aux enfants devront subir des peines économiques et éventuellement perdre la garde des enfants si un juge estime que le refus n'était pas raisonnable.

Le Comité sur la justice du CCA est très préoccupé par les conséquences de ce nouveau droit de la famille, d'autant plus qu'il semblerait que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'adopter la garde conjointe involontaire imposée par les tribunaux pour remplacer la méthode volontaire présentement utilisée. De plus, tout porte à croire que l'on imposera par la suite la médiation obligatoire et non plus volontaire. Enfin, d'autres

provinces pourraient l'exemple de l'Ontario et adopteront des lois sur les droits d'accès aux enfants.

Le Comité a besoin de votre aide. Nous voulons former un réseau pan-canadien de groupes de femmes qui surveillent le droit de la famille, tant au niveau provincial que fédéral, afin de réagir aux modifications le plus rapidement possible. Veuillez entrer en communication avec le secrétariat du CCA ou la responsable du Comité sur la justice, Fleurette Osborne.

Le Comité sur les jeunes femmes oriente ses travaux

**Les Tager, responsable
Comité sur les jeunes femmes et le
féminisme**

Comme dans beaucoup d'autres cas, le nom «Comité sur les jeunes femmes et le féminisme» semble être transparent, mais il cache en réalité des questions fondamentales. Quelles suppositions faisons-nous au sujet de l'âge? Faisons-nous de la discrimination selon l'âge? Ce nom encourage-t-il une telle perception? Exclut-il automatiquement certaines femmes?

Un des objectifs fondamentaux du Comité sur les jeunes femmes et le féminisme est d'encourager les jeunes femmes à adopter le féminisme en tant qu'idéologie et façon de vivre, sans pour autant décourager les femmes plus âgées de participer et d'aider à ce processus. Par conséquent, le nom du comité désigne nos objectifs, mais il ne cherche pas à limiter la participation. Il se peut qu'il soit difficile d'atteindre ce but parce que les différences d'âge ont des connotations négatives dans notre société, tant pour les jeunes femmes que pour leurs aînées. En tant que féministes, nous devons nous efforcer de rallier ces deux groupes et d'éliminer les catégories qui ne font que limiter nos choix.

Le Comité a consacré beaucoup d'énergie cet été à se définir. Nos objectifs ont été précisés au cours de nombreuses réunions où notre engagement était ponctué d'enthousiasme et de frustrations. Nous avons dû nous limiter à ce qui est réaliste et possible

cette année au lieu de ce qui serait extraordinaire ou révolutionnaire. Ce Comité est nouveau au sein du CCA : aucun programme ne nous a été légué par un comité précédent. Nous commençons à zéro, bien que les problèmes des jeunes femmes mijotent depuis fort longtemps, se trouvant au coeur de presque tous les aspects de la lutte féministe, que ce soit le besoin d'avortements légaux sans danger et sur demande au salaire égal et de meilleurs avantages sociaux pour celles qui travaillent à temps partiel.

Le Comité a presque terminé la rédaction d'un dépliant encourageant les jeunes femmes à participer au CCA et au mouvement féministe. Shira Spector et moi-même animons un cours de niveau collégial intitulé «Être jeunes femmes» au New School de Dawson College à Montréal, dont nous sommes diplômées. Ce cours est donné sous la direction de Greta Nemiroff, la co-directrice de l'école.

Nous espérons que ce cours nous permettra de mieux comprendre les problèmes des jeunes femmes. Nous nous efforçons d'établir des contacts auprès de celles qui se trouvent à l'extérieur du système scolaire et songeons à changer le nom du Comité pour quelque chose de plus piquant. Nous avons déjà commencé à établir des contacts avec d'autres groupes.

Le racisme dans la fonction publique fédérale

Le racisme dans la fonction publique fédérale

**Madeleine Parent, Comité d'appui aux
femmes autochtones**

Une décision de la Cour fédérale d'appel de Calgary représente une victoire importante pour une femme de Régina, Mary Pitawanakwat. Mary est une mère autochtone chef de famille qui travaillait comme agente de développement social au bureau de Régina du Secrétariat d'État.

La Cour a renversé la décision de la Commission canadienne des droits de la personne en 1986. Celle-ci doit maintenant donner suite à la plainte de racisme dans la Fonction publique fédérale formulée par Mary. La

où se trouve le bureau. De plus, le traitement des demandes dans les bureaux à l'étranger doit se faire le plus rapidement possible afin d'écourter la période de danger et de séparation de la famille. Enfin, les bureaux à l'étranger doivent aider les personnes analphabètes à remplir des demandes.

■ Nous recommandons que le ministère de l'Immigration consulte les groupes consultatifs de femmes avant d'adopter des méthodes de sélection pour le transfert des réfugié-e-s dans des camps.

■ Nous recommandons que ni la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ni le cabinet fédéral, puisse désigner un pays comme étant «sûr» si ce pays n'a pas démontré qu'il est en mesure d'assurer la sécurité des réfugiées qui tombe sous sa juridiction.

■ Nous recommandons que les groupes consultatifs de femmes soient consultés lors de la sélection de pays «sûrs» et que le centre de documentation proposé par le projet de loi rassemble des renseignements spécifiquement sur les conditions de vie des femmes dans ces pays.

■ Le Canada ne doit pas adopter des pratiques qui prolongent la période de transit ou qui renvoient des femmes à des pays qui n'ont pas démontré qu'ils sont en mesure d'assurer la sécurité des réfugiées.

■ Nous recommandons de nouveau que le processus initial de sélection proposé par le projet de loi C-55 soit abandonné. Il est fort peu probable que les femmes qui ont été harcelées ou persécutées au cours de leur période de transit vont pouvoir expliquer leur cas clairement sans la présence d'un-e avocat-e, d'un-e interprète ou d'un-e conseiller-ère.

■ Le ministère doit instituer des services de défense des réfugié-e-s aux portes d'entrée du Canada, semblables aux cliniques d'aide juridique. Ces services verraient à informer les réfugié-e-s de leurs droits et leur fourniraient des contacts dans les collectivités canadiennes. Toutes les réfugiées doivent avoir accès à une femme sympathique qui défendra leurs intérêts.

■ La future Commission de l'immigration et du statut de réfugié doit être composée à part égale d'hommes et de femmes. Tous ses membres doivent recevoir une formation afin qu'ils

puissent tenir compte des conditions sociales et politiques qui motivent les femmes.

■ Nous recommandons que l'on puisse postuler le statut de réfugié-e une fois rendu-e au Canada.

■ Nous recommandons que des fonds soient prévus pour des conférences et des rencontres de réfugiées et de personnes qui aident les immigré-e-s à s'établir au Canada afin d'identifier les besoins à long terme des réfugiées qui s'établissent au Canada.

■ Nous recommandons que des données sur le sexe des personnes demandant le statut de réfugié-e soient recueillies par le gouvernement et que ces renseignements soient mis à la disposition des réfugiées et de leurs groupes d'appui.

■ Nous recommandons que des ressources financières importantes

soient accordées aux organismes d'aide aux réfugié-e-s afin que ceux-ci puissent embaucher des femmes qui, en plus d'aider à résoudre les problèmes de logement et de scolarité, auront reçu une formation pour écouter les femmes qui ont été torturées ou été victimes d'agressions sexuelles et leur offrir des conseils psychologiques.

■ Nous recommandons que l'épouse d'un homme qui a obtenu le statut de réfugié n'ait pas à se soumettre à l'obligation de fournir un parrain.

Nous comptons donner suite à ce mémoire en faisant une présentation au comité sénatorial. Les personnes ou les groupes qui désirent participer n'ont qu'à contacter leur représentante régionale ou le Comité sur la politique étrangère du Canada, au soin du Secrétariat du CCA.

Les féministes et le nouveau droit de la famille

Fleurette Osborne, responsable
Comité sur la justice

Il est devenu évident que la nouvelle direction que prend le droit de la famille, soit la préférence marquée pour la garde conjointe involontaire, la médiation obligatoire et l'application des droits d'accès, n'est pas dans les meilleurs intérêts des femmes et des enfants. Approuvée par les juges, la nouvelle catégorie de professionnel-le-s spécialisé-e-s dans la médiation et les groupes qui défendent les intérêts des pères, cette tendance a pour effet de faire peser la balance du côté des hommes lors des séparations.

Selon ces gens, la garde conjointe, que la loi fédérale sur le divorce cautionne, serait une panacée pour tous les problèmes de garde. On nous dit qu'elle encouragera un partage égal du soin des enfants. En permettant un accès égal aux enfants, cette forme de garde encouragerait les pères à respecter les ordonnances de pension alimentaire tout en diminuant la fréquence des rapt d'enfants. De plus, les défenseurs de cette forme de garde maintiennent qu'elle offre de meilleures possibilités économiques

pour les femmes puisque celles-ci ont moins de responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Il n'existe aucune preuve pour soutenir ces affirmations.

Les études existantes ont démontré que la garde conjointe favorise très peu l'égalité des parents. Dans les ménages traditionnels où c'est surtout la mère qui a la charge des enfants, la garde conjointe imposée par le tribunal augmente le contrôle qu'exerce le père sans pour autant mener à une égalité des responsabilités. La régularité de la pension alimentaire n'est pas garantie d'autant. Des études ont démontré que l'accès aux enfants ne joue pas un rôle important dans le non-versement d'une pension alimentaire. Enfin, la garde conjointe imposée par un tribunal n'a pas un effet positif sur les enfants, puisqu'il a été démontré que ceux-ci souffrent davantage du stress en essayant de s'adapter à deux foyers.

La médiation peut également être une solution dangereuse pour les femmes. Des modifications apportées à la Loi sur le divorce obligent les

Les réfugiées et le projet de loi C-55

Kay Nandlall, responsable

Comité sur la politique étrangère du Canada

Un des principaux dossiers du Comité sur la politique étrangère du Canada depuis l'Assemblée générale annuelle de 1987 a été le projet de loi C-55. Ce projet de loi définit une nouvelle politique sur la détermination du statut de réfugié-e. Le CCA a adhéré à une coalition pour une politique juste en matière de réfugié-e-s et d'immigration et s'est joint à d'autres groupes partout au Canada pour opposer son adoption.

Nous avons présenté un mémoire, *Les réfugiées et le projet de loi C-55*, au comité parlementaire qui étudie cette loi. Nous leur avons rappelé que 75 % à 80 % des réfugié-e-s de la planète sont des femmes et des enfants. Le dernier numéro d'*Action féministe* (août 1987) comprenait un résumé de nos recommandations préparé par Alice de Wolff. Nous avons recommandé que le comité permanent sur l'Immigration et le ministère de l'Immigration entreprennent des études afin de déterminer les raisons de cette surreprésentation des femmes parmi les réfugié-e-s de la planète et parmi le nombre de personnes qui cherchent à se réfugier au Canada. On espère que ces études mèneront à une augmentation de la proportion de demandes faites par des femmes afin de refléter leur nombre réel dans la population mondiale.

Voici les recommandations du mémoire que nous avons présenté au comité parlementaire.

■ Nous recommandons l'abandon du processus de sélection initiale contenu dans le projet de loi C-55. Comme les abus que subissent les femmes ne sont pas systématiquement étudiés, et comme le fondement de certaines demandes de statut de réfugié-e propres aux femmes n'est reconnu que par une interprétation de la Conven-

tion des Nations Unies relative au statut des réfugiés, les demandes des femmes peuvent être facilement refusées dans le cadre d'un processus de sélection qui ne comprend ni une entrevue ni la présence d'un-e avocat-e. Une audition complète doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent la demande.

■ Nous recommandons que les groupes consultatifs pour les réfugiées, composés de membres de groupes de réfugiées et de droits de la personne et d'organismes d'aide aux réfugié-e-s, soient consultés régulièrement par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié lorsqu'elle prépare ses dossiers sur le traitement réservé aux droits de la personne dans les pays étrangers, afin d'y inclure l'incidence du viol, l'emprisonnement des femmes et des pratiques par-

ticulières à certains pays, comme l'immolation des mariées.

■ Nous recommandons que le Canada reconnaisse la «persécution en raison du sexe» en tant que raison valable pour obtenir le statut de réfugié-e.

■ Le Canada doit demander aux Nations Unies d'ajouter à leur Convention relative au statut des réfugiés la «persécution en raison du sexe». Le Canada doit devenir un pays de premier asile en ouvrant ses frontières aux pays qui produisent des réfugié-e-s, c'est-à-dire, en abandonnant l'exigence de visas.

■ Nous recommandons que soit revue la politique en vigueur dans les bureaux d'immigration canadiens dans les pays étrangers qui fait que celles et ceux qui demandent le statut de réfugié-e doivent d'abord transiger avec une personne citoyenne du pays

Appel du Fonds de défense Bonita Clark

Susan Spratt

Comme vous avez pu le constater dans le dernier *Action féministe* (août), la plainte de harcèlement sexuel de Bonita Clark poursuit son cours devant la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Le présent appel constitue une demande d'aide monétaire et morale pour Bonita Clark. On se souviendra qu'elle travaille pour la société Stelco Steel, qui a fait des pieds et des mains pour rendre son usine intolérable pour les femmes. Bonita a dû endurer sept années de harcèlement et d'intimidation. Elle a été agressée par un contremaître et fait l'objet d'une campagne de mépris par la direction lorsqu'elle s'en est plainte. En effet, les femmes qui travaillent dans les aciéries de Stelco ont assisté à un déferlement d'injures et de discrimination, comme l'absence de toilettes, etc.

Bonita s'est souvent plainte de ces conditions de travail malsaines. Pour toute réponse, Stelco lui a infligé diverses amendes et réprimandes.

Mais elle n'a pas abandonné sa lutte ni démissionné comme Stelco l'avait espéré. Elle est toujours à l'emploi de cette société, luttant pour sa dignité et ses droits. Dernièrement, réunissant tous les éléments de son dossier, elle a déposé une plainte

auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Elle a accusé la direction de Stelco d'avoir sciemment créé un «milieu de travail empoisonné» qui représente un danger pour la santé des femmes et qui contrevient aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Cette affaire pourrait établir un précédent important pour celles qui travaillent à l'extérieur du foyer. Si le harcèlement sexuel est accepté comme un danger à la santé et à la sécurité, les femmes obtiendront de nouvelles armes pour se protéger. En vertu des lois sur la sécurité sur les lieux de travail, elles pourraient par exemple invoquer le droit de refuser un travail dangereux, ou demander l'aide des comités de sécurité, d'inspecteur-trice-s de sécurité ou des tribunaux.

Bonita a confié sa défense à Mary Cornish, une avocate bien connue pour sa défense des droits de la personne et des intérêts des femmes. Compte tenu de l'importance de cette affaire et des précédents qui pourront être établis, nous vous demandons de contribuer aux frais de défense, qui sont déjà considérables. Veuillez adresser vos dons au Bonita Clark Defence Fund, 15 Bartlett Avenue, Hamilton Ontario L9V 1L1.

COMMITTEE REPORTS

L'Année internationale du logement
pour les sans-abri

Judith Kjellberg

Comité sur le logement

Débordées de tous côtés par la surabondance de renseignements au cours des trois journées qu'a duré cette vaste conférence internationale au programme surchargé, celles d'entre nous qui s'intéressaient au logement des femmes avons quand même réussi à nous frayer un chemin parmi ce foisonnement de sessions. Nous avons assisté à la série d'ateliers organisés par le CCA sur le logement au Canada, qui examinaient les grands problèmes du point de vue des femmes, tant en français qu'en anglais. Ces ateliers ont examiné l'impact des politiques et des programmes gouvernementaux, les solutions proposées par des Canadiennes à divers problèmes, l'impact des maisons d'accueil sur les femmes qui y trouvent refuge, les besoins des femmes qui fuient la violence domestique, et les activités d'entraide d'un groupe populaire de Halifax, MUMS.

L'atelier du CCA le plus émouvant et le plus mémorable portait sur des femmes qui vivent dans des maisons d'accueil de Vancouver et de Toronto. Les émotions étaient vives dans la salle qui débordait de participantes pendant que les femmes révélaient ce que signifie vivre sans abri.

Les femmes du tiers monde ont également fait sentir leur présence. Nous avons constaté tout ce que nous avons à apprendre sur l'organisation populaire des femmes d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie qui doivent lutter tous les jours seulement pour assurer leur survie. Par exemple, Prema Gopalan de Bombay organise les femmes des familles qui vivent dans les rues pour les aider à préparer et à construire leurs propres logements. Rose Cheetham, du Chili, organise des communautés pour qu'elles puissent se bâtir des maisons, cultiver leur nourriture et manger ensemble afin de protéger leur façon de vivre. Ce sont



MANIFESTE DES FEMMES SUR LE LOGEMENT

Préparé par le Comité sur le logement et endossé par le conseil de direction

1. Il faut reconnaître le droit à un logement sûr, convenable et à prix abordable en tant que droit fondamental protégé par la Charte canadienne des droits et des libertés. L'État a la responsabilité d'assurer qu'il existe un nombre suffisant de logements pour répondre aux besoins de la population.
2. Les femmes sont particulièrement désavantagées sur le marché du logement parce que leurs revenus sont inférieurs et parce qu'elles sont responsables des enfants. Il faut donc s'assurer que leurs revenus soient adéquats et qu'il existe des logements convenables et abordables pour les femmes à faible revenu qui sont seules ou qui dirigent une famille.
3. Le logement doit être accessible à tous. (Les femmes ont des obstacles physiques et sociaux à surmonter, comme la composition du ménage, la présence des enfants, les sources de revenu et la langue.)
4. Les collectivités doivent s'assurer qu'il existe un nombre suffisant de maisons d'accueil financées par l'État, n'ayant aucune limite sur la durée des visites, pour les femmes qui sont victimes de violence, pour celles qui sortent d'établissements publics et pour celles qui se retrouvent sans abri.
5. Un abri n'est pas un logement. Par conséquent, chaque collectivité doit accorder la priorité à un nombre suffisant et adéquat de logements permanents.
6. Les services de soutien doivent être accessibles aux femmes là où elles habitent afin qu'elles puissent répondre aux besoins quotidiens et aux crises. D'autre part, le droit d'occuper un logement ne doit pas être conditionnel au besoin d'avoir recours à certains services.
7. Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver le nombre actuel de logements abordables et favoriser son utilisation au maximum. Il faut prévoir des fonds publics pour permettre la conversion de logements loués en coopératives et en sociétés de logements sans but lucratif.
8. Les politiques et les programmes en matière de logement doivent reconnaître l'augmentation du nombre de familles non-traditionnelles et répondre aux besoins de ces familles. Il faut adopter des mesures qui multiplient les possibilités de logement des femmes, offrir du financement à bas prix et des subventions aux coopératives et aux sociétés de logement sans but lucratif.
9. Il faut reconnaître que l'accès à des services de garde d'enfants et à des services de quartier constitue un élément fondamental de tout nouvel aménagement résidentiel et des quartiers existants.
10. Les femmes doivent participer à l'élaboration des projets résidentiels et à la mise en place des logements, des quartiers et des services communautaires, ainsi qu'à la gestion des logements de location.

les femmes qui mènent, ce sont elles qui, ayant satisfait les besoins élémentaires de leurs familles, mettent en oeuvre leurs capacités pour améliorer divers d'aspects de leurs vies, de celle de leur famille et de leur communauté.

Les actes de la conférence seront publiés au printemps prochain.

Veillez contacter Heather Lang-Runtz, CAHRO, c.p. 3312, succ. D., Ottawa (Ontario) K1P 6H8.

Toutefois, les ateliers du CCA ne seront pas inclus. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Comité sur le logement du CCA, 344 rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto (Ontario) M5S 1W9.

Les Canadiennes en ont profité pour se rencontrer et pour échanger avec les déléguées des autres pays. Celles qui parlaient français et anglais étaient nettement avantagées. Nous avons pu avoir des contacts avec les citoyen-ne-s soviétiques lorsque nous nous promenions dans les rues ou en métro. Dès que les gens voyaient nos cartes d'inscription, ils bafouillaient quelques mots d'anglais pour nous donner des directions. Un jeune homme rencontré par hasard dans un autobus voulait parler de son héros, Wayne Gretsky.

De nombreuses visites guidées étaient prévues (mais nous étions parfois trop fatiguées pour en profiter) tant pendant le congrès qu'au cours de nos journées libres. Nous avons eu le choix de visiter la place Rouge, une garderie, le complexe sportif construit pour les jeux olympiques, une visite de la ville, une excursion en bateau sur la Moskva, une visite d'une colonie de vacances des Pionniers, le tombeau de Lénine, le grand magasin GUM, une chaîne de montage automobile, un centre culturel, une manifestation pacifiste au parc Gorky ou l'opéra. Natasha, une interprète efficace et charmante, préoccupée par sa thèse de maîtrise sur l'histoire de l'anglais, nous a parlé du «Barbier civil». Nous avons apprécié le calembour et l'opéra.

Pendant cinq jours, les déléguées ont occupé un quart des hôtels et des centres de rencontre de Moscou. Une flotte de minibus faisait la navette entre les huit commissions, qui siégeaient simultanément dans quatre endroits différents. Comme nous avons eu du temps chaud et pluvieux, nous étions bien contentes d'être reconduites à l'hôtel Salyut pour le lunch. Toujours disponibles, Amelia, Ludmilla et Natasha furent non seulement nos interprètes et nos guides, mais elles nous obtenaient des billets et sont devenues nos amies. Alors que nous recevions de très beaux cadeaux, quelqu'un a déclaré que les Soviétiques joignaient l'acte à la parole. Notre congrès n'était qu'un parmi d'autres qui réunissaient des universitaires, des membres d'organisations pacifistes et des médecins. Ces conférences ont été assez inégalement accueillies dans les pays occidentaux. Par exemple, le gouvernement canadien a ordonné à notre ambassadeur à l'ONU de refuser de prendre la parole

Kay Macpherson reçoit le Prix de la personne



ACTION FÉMINISTE rend hommage à Kay Macpherson, une des fondatrices et ancienne présidente du CCA, qui vient de remporter le Prix de la personne. Ce prix rappelle l'Affaire de la personne de 1929 au cours de laquelle cinq féministes de l'Alberta ont gagné un procès reconnaissant les femmes en tant que personnes selon nos lois.

Une féministe et militante pacifiste, Kay Macpherson est également une des fondatrices de Women for Political

Action et de Voix des femmes. Kay est d'avis que la paix et les droits des femmes font partie de la même lutte.

Invitée à commenter la lutte pour l'égalité des femmes, elle affirme, «Nous avons fait beaucoup de progrès, mais nous n'y sommes pas encore. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire.»

Macpherson a déclaré lors d'une interview accordée à **ACTION FÉMINISTE** «Il nous est important de prendre conscience du fait que l'égalité des femmes et le développement sont étroitement liés aux problèmes de la paix et de la justice. Si nous voulons survivre, il faut abandonner le militarisme avec ses menaces, sa violence et ses confrontations. Nos budgets militaires peuvent suppléer à la plupart de nos besoins, sans compter qu'il y aurait plus d'emplois si ces sommes étaient consacrées à des fins pacifiques et coopératives. Les peuples de la terre se sentiraient davantage en sécurité. Les femmes doivent unir leurs forces afin d'atteindre cet objectif vital.»

Le président du Sénat a remis le Prix de la personne à Kay Macpherson et à quatre autres Canadiennes le 21 octobre.

devant le groupe International Physicians for Prevention of Nuclear War.

Un atelier animé par des Norvégiennes a clairement démontré à quel point il était déraisonnable d'accepter le pouvoir nucléaire. Nous avons appris que cette forme d'énergie n'a pas «d'usages pacifiques», qu'ils sont tous dangereux et coûteux. Elles ont discrédité les tentatives de vendre des réacteurs nucléaires à des pays en voie de développement, arguant qu'il faut s'orienter plutôt vers les sources d'énergie renouvelable qui ne présentent aucun danger comme le soleil, l'eau, les courants, les vagues et les marées des océans, l'énergie thermique, le vent et même les déchets. Une chercheuse suédoise a fait remarquer que la production d'une quantité suffisante d'énergie nucléaire pour cuire un repas de famille produit assez de plutonium pour tuer cette même famille.

Les autochtones canadiennes ont aussi été très occupées. Les contacts qu'elles ont eus leur ont permis de préparer le terrain en vue d'une conférence internationale qui lancera

une organisation mondiale.

Nous avons apporté des copies de vidéos produits par le Studio D de l'ONF. Ces vidéos, *Speaking our Peace* et deux autres films, *Nuclear Addictions* au sujet de Rosalie Bertell et *A Love Affair with Politics*, au sujet de Marion Dewar, ont été présentés au Comité des femmes soviétiques.

Avant le congrès, Freda Brown avait déclaré dans la revue *Women of the World*, une publication de la FIDF, qu'elle «espérait que la participation des femmes de tous les pays du monde à ce Congrès et leur prise de contact avec le peuple soviétique et leur lutte pour préserver et consolider la paix, allait détruire les derniers remparts de la méfiance...»

Dans une de ses brochures, Conscience Canada nous rappelle que «nous ne pouvons pas commencer plus tôt que maintenant à coopérer avec d'autres personnes qui promouvoient la paix partout dans le monde, et espérer des résultats heureux.»

Betsy Carr et Ann Crosby de Hamilton, Ontario, ont représenté le CCA lors de ce congrès.

LE CONGRÈS MONDIAL DES FEMMES SE RÉUNIT À MOSCOU

Betsy Carr

Comité sur la survie

«Si votre fournaise est à la veille d'exploser, est-ce que vous allez continuer à nettoyer vos planchers et vos fenêtres? Bien sûr que non. Si vous ne la faites pas réparer, c'est que vous êtes folle!»

C'est en ces termes imagés que Helen Caldicott a expliqué, lors du Congrès mondial des femmes à Moscou, le manque d'intérêt des pays devant la menace d'une guerre catastrophique. «Les guerres sont dépassées puisqu'elles ne peuvent coexister avec la survie de notre espèce sur la planète,» a-t-elle expliqué.

Bien que sa contribution au mouvement pacifiste en Australie et aux États-Unis ne soit pas reconnue à sa juste valeur, Dr Caldicott, qui est Australienne, est réapparue avec éclat sur la scène internationale en juin dernier. Lors d'un atelier organisé par la délégation américaine, elle nous a mises au défi de profiter de notre «période de grâce» pour apporter des changements dans les pensées et les actions de nos chefs politiques. «Le désarmement nucléaire doit être accompli d'ici dix ans, comme l'a proposé Mikhaïl Gorbatchev à Reykjavik. Il faut mettre fin à la concurrence internationale agressive des hommes. Si les droits à l'égalité signifie qu'il faut être comme des hommes - soyons des femmes qui font entendre leurs voix.»

Du 23 au 27 juin 1987, plus de 2 800 femmes de 155 pays ont discuté de divers aspects du thème du congrès, «Vers l'an 2000 sans armements nucléaires! Pour la paix, l'égalité et le développement». Quinze organisations ayant le statut d'Organisation non-gouvernementale (ONG) aux Nations Unies étaient représentées ainsi que 73 organisations internationales non-gouvernementales et 800 organisations



Betsy Carr (extrême-droite) à la Place rouge avec d'autres déléguées canadiennes. (dans l'ordre habituel) Ann Williams, Kit Stevenson et Janis Alton.

nationales. C'est la troisième rencontre de son genre à être organisée par la Fédération internationale démocratique des femmes (FIDF), une organisation pacifiste mise sur pied après la deuxième guerre mondiale et dont le secrétariat se trouve à Berlin-Est; le Congrès a été coordonné par le Comité des femmes de l'Union soviétique. Ce fut la plus importante rencontre de déléguées d'organismes «populaires» depuis la conférence de Nairobi en 1985. Le Congrès rappelait la conception et l'orientation de la conférence internationale des femmes sur la paix qui a eu lieu à Halifax en 1985. Les présentations étaient courtes, il n'y avait pas de discours pour la galerie et il y avait beaucoup d'occasions de discuter et d'obtenir des consensus. Toutefois, certaines sessions ont été plus réussies que d'autres à cet égard.

Virginia Thompson, présidente du Congrès des femmes du Canada, le

groupe affilié à la FIDF au Canada, avait mis sur pied un comité à Toronto pour préparer la rencontre, appuyé de divers comités régionaux. Cent deux Canadiennes se sont rendues à Moscou, intéressées par le thème et par la possibilité de visiter l'Union soviétique. Une fois rendues, nos dépenses ont été payées par le Comité des femmes de l'URSS au cours des huit jours que nous avons passés à Moscou, le transporteur Aeroflot n'ayant que deux vols par semaine à destination de Mirabel. Notre délégation était composée de francophones et anglophones, de syndicalistes et de députées, de femmes immigrantes, autochtones, religieuses et professionnelles, ainsi que des membres de groupes pacifistes et féministes. Nous étions très représentatives de la population canadienne.

La plénière d'ouverture, au cours de laquelle le Secrétaire général Gorbatchev a pris la parole, et celle de fermeture du congrès, ont eu lieu à l'intérieur du Kremlin, dans la Salle des congrès. Fort impressionnante, cette salle sert de lieu de rencontre pour le Soviet suprême et temporairement, de théâtre pour les Ballets Bolshoi pendant qu'on rénove leur théâtre. Après les cérémonies officielles présidées par Freda Brown, présidente de l'FIDF, les plénières se sont transformées en spectacles très raffinés. Le 23 juin, des douzaines de jeunes filles ont distribué des oeillets rouges en entrant dans la salle pendant que l'on entendait des violons jouer l'Ave Maria. Lors du concert de clôture, 500 enfants habillés de costumes régionaux ont présenté un spectacle dont la mise en scène et la chorégraphie étaient superbes tout en ayant un message pacifiste des plus sérieux.

la structure actuelle de l'économie canadienne et la nature des industries qui souffriront sous le libre-échange, les femmes seront les grandes perdantes d'un accord de libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis.»

Dans son étude, Cohen identifie cinq grands secteurs manufacturiers (textiles, vêtement, transformation des aliments, produits électriques et électroniques, cuir) où plus de 60 % de la main-d'oeuvre sont des femmes. Bien que les femmes ne constituent que 25 % de la main-d'oeuvre globale du secteur manufacturier, Cohen affirme que ce sont les industries où elles sont concentrées qui seront restructurées et qui auront le plus de pertes d'emplois. Des études faites pour le compte de la Commission Macdonald en étaient arrivées aux mêmes conclusions : ces industries allaient être les grandes perdantes sous le libre-échange puisque leur survie était assurée uniquement par le protectionisme canadien. Comme le démontrent Porter et Cameron, «Fait à noter au sujet de leur position dans le secteur manufacturier, les femmes sont concentrées dans les industries qui ont été les premières à déplacer leur production vers les pays du Tiers Monde et qui subissent le plus de concurrence d'importations à bas prix.» La vaste majorité de ces industries se trouve au Québec et en Ontario, sauf pour le secteur de transformation des aliments qui a des usines en Colombie-Britannique et dans les provinces maritimes.

Selon Cohen, les suppressions d'emplois qui ont eu lieu jusqu'ici dans ces secteurs ont été faites aux dépens des femmes. Les travailleuses qui perdront leurs emplois à la suite de la concurrence causée par les importations sont également celles qui auront le plus de difficulté à se trouver un nouvel emploi. En effet, ces femmes sont plus âgées que la travailleuse moyenne, elles sont moins scolarisées et elles ont plus tendance à être des immigrantes. S'il n'y a pas de perte d'emplois, l'augmentation de la concurrence obligera les compagnies de réduire leurs coûts en coupant les salaires, ce qui fera détériorer les conditions de travail et le nombre de possibilités d'emplois pour les femmes.

L'impact sur le secteur des services

L'impact d'une libéralisation des échanges dans le secteur des services sera particulièrement important. En effet, environ 83 % de toutes les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer sont dans ce secteur, actuellement en expansion rapide, et responsable d'un tiers de tous nos échanges commerciaux. L'accord provisoire créera un marché ouvert et concurrentiel. Divers facteurs nous empêchent d'établir les conséquences pratiques de ce changement. D'abord, il n'existe aucune définition précise de ce qu'est



Dawna Gallagher

un service. Puis, il se peut que les sociétés étrangères aient droit au même traitement que les sociétés canadiennes. Enfin, il y a très peu d'études gouvernementales ou autres sur l'impact d'une libéralisation des échanges sur ce secteur. Toutefois, nous savons que le Canada n'est pas un exportateur important de services (de fait, nous sommes en situation déficitaire face aux États-Unis) et qu'il y a fort peu de chances que les choses s'améliorent beaucoup à la suite de cette entente.

Certes, certaines entreprises bien établies dans un petit marché local, comme des nettoyeurs et des ateliers de réparation d'autos, jouissent d'une forme de protection «naturelle» d'une augmentation de la concurrence. Toutefois, d'autres secteurs, comme le traitement informatique, les finances, l'assurance et la culture, souffriront d'une suppression des barrières tarifaires. Les sociétés informatiques canadiennes sont particulièrement vulnérables face aux entreprises américaines. De plus, les multinationales américaines comme IBM ont tendance à centraliser aux États-Unis

la gestion et l'administration de leurs filiales à l'étranger. Cette pratique a des effets notables sur les niveaux d'emplois au Canada. Comme le fait remarquer Paul Stothart dans *Option politiques* (janvier 1987), «Si l'intensité d'emploi (nombre de postes divisé par les ventes) de IBM Canada était identique à celle de sa société mère aux États-Unis, il y aurait 6 100 emplois de plus au Canada.» Ce n'est là qu'un des nombreux exemples de la piètre performance des succursales américaines au Canada lorsqu'elles ne sont pas obligées de «réinvestir» ici.

Un autre problème important que créera le libre-échange dans ce secteur au Canada sera l'adoption du principe de «droit au traitement national», c'est-à-dire, permettre aux sociétés de service américaines qui font affaire au Canada de contester certaines pratiques des compagnies canadiennes qu'elles estiment déloyales. Autrement dit, des sociétés privées américaines qui font concurrence à des services subventionnés par l'État au Canada pourraient réclamer un accès égal aux subventions canadiennes en vertu d'un droit au traitement national. Ceci pourrait influencer la prestation de services comme ceux de la santé et de la garde des enfants.

Les femmes ont fait des progrès importants au cours des dernières années, ayant obtenu des lois d'équité salariale. Toutefois, l'augmentation de la concurrence qui sera alimentée par le libre-échange obligera les entreprises à réduire leurs dépenses, ce qui imposera des pressions sur ces lois.

Dans le secteur public, les États-Unis exerceront des pressions sur le Canada pour que ce dernier «harmonise» ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis, ce qui pourrait nuire à la prestation des services sociaux et supprimer des emplois. Des tentatives de régulariser le régime fiscal canadien avec le régime américain pourraient réduire les revenus du gouvernement et entraîner des compressions budgétaires dans le secteur public afin de résorber les déficits. Cette stratégie politique s'emboîte à merveille avec l'Accord du lac Meech, qui a diminué le pouvoir du gouvernement fédéral sur les program-

suite à la page 15

QUELS SONT LES ENJEUX DU LIBRE-ÉCHANGE?

Isa Bakker
Comité sur l'emploi

Un premier examen de l'accord provisoire de libre-échange canado-américain révèle que le Canada a fait beaucoup de concessions pour obtenir quelque chose de très ambigu. En tant que pays dont l'économie dépend beaucoup des échanges commerciaux, le Canada espérait assurer son accès au marché américain à une époque où la vague du protectionisme bat à son plus fort aux États-Unis.

L'accord provisoire sur le libre-échange

Les exportations canadiennes ont été menacées dernièrement par le Congrès américain qui a imposé unilatéralement des barrières tarifaires sur le bois d'oeuvre, l'acier et la potasse canadiens. La population canadienne doit maintenant décider si le tribunal d'arbitrage des différends commerciaux prévu par l'accord provisoire suffira à protéger le Canada contre les lois anti-dumping et commerciales américaines, ce qui «assurera» notre accès au marché américain. Même ceux qui sont en faveur du libre-échange sont déçus du tribunal d'arbitrage proposé par les négociateurs. Un éditorial en première page du *Toronto Star* (du 6 octobre 1987) constatait que : «Les États-Unis ont accepté de créer un tribunal d'arbitrage. Pourtant, il se réserve le droit souverain d'adopter n'importe quelle mesure corrective contre le Canada qui leur semble désirable, y compris le renforcement de leurs lois commerciales actuelles. Le seul recours possible du Canada est de faire appel au tribunal, après la mise en application de la mesure américaine. Enfin, l'appel ne peut être entendu que si les États-Unis n'ont pas respecté leurs propres lois.» C'est précisément parce que cet accord laisse aux industries américaines le

droit de déposer des griefs contre le Canada que la nature et la sécurité de l'accès canadien au marché américain négociés par l'accord sont mis en question.

En échange de cet accès apparent au «marché le plus riche et le plus dynamique au monde», le Canada a accepté la création d'un marché continental de l'énergie, a cédé son droit de regard et de tamisage des nouveaux investissements étrangers, a accepté de traiter les banques et les compagnies d'assurance américaines sur un pied d'égalité avec celles du Canada, et enfin, a approuvé l'élimination éventuelle de tous les tarifs de l'industrie automobile, ce qui aura pour effet de miner le Pacte automobile et ses garanties sur le contenu canadien. L'élimination des tarifs et des quotas à l'importation dans le secteur agricole aura un effet sur les fermiers qui approvisionnent le marché canadien, c'est-à-dire, les producteurs de fruits et de légumes, de volaille, d'oeufs et de produits laitiers. Toutes ces concessions sont faites alors que le Canada jouit d'un excédent dans ses échanges avec les États-Unis! Les critiques se demandent pourquoi le Canada désire changer les règles du jeu à un moment où il jouit d'un excellent accès au marché américain.

En fin de compte, cet accord soulève la question de la nature du changement dans la société canadienne. Le libre-échange nous demande d'avoir confiance aux «forces du marché» lorsqu'il est question de l'allocation et de la distribution des ressources ainsi que du rôle du gouvernement dans la stabilisation économique du pays. Cet accord nuira à la capacité des gouvernements canadiens d'accomplir certaines fonctions historiques essentielles demandées non seulement par les réformatrices et les réfor-

mateurs sociaux mais aussi par le milieu des affaires. Cette dépolitisation a des conséquences importantes sur la prise de décisions économiques et sur la démocratie. L'économie canadienne se rapprochera du modèle américain qui prône les forces du marché et l'importance de la libre entreprise dans la régulation économique au dépens du gouvernement. Les conséquences sur l'administration des programmes et des services sociaux comme les régimes de retraite publics, l'assurance-chômage et notre régime d'assurance-maladie financé par l'État, peuvent être onéreuses.

Quel sera le coût humain de cette transition? Nous connaissons la réaction de groupes comme les syndicats à cet accord provisoire, mais nous n'avons pas beaucoup entendu parler de l'impact du libre-échange sur les femmes.

Les femmes et le libre-échange

Dans un document préparé pour le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ann Porter et Barbara Cameron lancent un avertissement contre les effets adverses du libre-échange sur les femmes dans le secteur manufacturier. En plus d'augmenter le taux de chômage des femmes, le libre-échange peut agrandir l'écart salarial entre les hommes et les femmes et contribuer à l'érosion de certains programmes sociaux d'une importance capitale pour les femmes et leurs familles. Marjorie Cohen, bien connue pour ses ouvrages sur des questions économiques qui intéressent particulièrement les femmes, consacre son dernier livre, *Free Trade and the Future of Women's Work: Manufacturing and Service Industries* (Garamond Press, Toronto) à la vulnérabilité des emplois des femmes sous le libre-échange. Elle estime «qu'étant donné

**VOUS ÊTES INVITÉE À ASSISTER À
L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE DU
COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME
à Edmonton, Alberta
les 20, 21 et 22 novembre 1987**

**UTILISER NOTRE POUVOIR :
LES FEMMES ET LES PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES**

Tout en gardant en vue les élections fédérales qui auront lieu en 1988 ou 1989, l'assemblée semi-annuelle aura trois grands objectifs :

1. Évaluer les gains et les reculs des femmes depuis le célèbre débat sur les questions d'intérêt pour les femmes au cours des dernières élections fédérales.
2. Mettre au point le programme électoral des femmes afin que nos dossiers soient au coeur des prochaines élections.
3. Élaborer des stratégies et développer les compétences qui assureront une participation complète des femmes au processus politique.

Conférencières invitées :

Rosemary Brown, directrice des études de la femme, université Simon Fraser;
Madeleine Parent, représentante régionale du Québec, *Donner une raison d'être à la politique : les femmes et la prochaine élection fédérale*;
Elaine McCoy, ministre chargé des questions féminines de l'Alberta, *Le rôle des ministres de la condition féminine*;
Margaret Mitchell, députée, *Que doivent savoir les femmes au sujet de la politique fédérale*.

Que représente l'accord de libre-échange pour les femmes du Canada?
Marjorie Cohen et une représentante du gouvernement fédéral.

LIEU : Coast Terrace Inn, 4440 Calgary Trail North, Edmonton, Alberta

INSCRIPTION : 50 \$ (comprend les repas) à établir à l'ordre du CCA

TRANSPORT : Vous êtes responsables de votre transport.

HÉBERGEMENT : Coast Terrace Inn - tarif des congrès 53 \$ par nuit (chambre pour une ou deux personnes) Réservations : 1-800-663-1144 (sans frais)

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSCRIPTION

Secrétariat du CCA à Toronto (416) 922-3246
Comité organisateur à Edmonton (403) 454-8031

SERVICE AUX ABONNÉES

Vous désirez vous abonner?

Cochez une case ci-dessous et ajoutez votre étiquette.

- nouvel abonnement*
- réabonnement*
- nouvelle Amie du CCA*
- renouvellement - Amie du CCA*

Tarif des abonnements :

(8 numéros d'ACTION FÉMINISTE plus les bulletins d'Action du CCA)

Individuel 15 \$

Institutions,
États-Unis/outre-mer 25 \$

Amie du CCA *35 \$

(affiliation personnelle au CCA; comprend un abonnement)

* cotisation annuelle minimale

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Retournez au

**Comité canadien d'action
sur le statut de la femme
344, rue Bloor ouest, bureau 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9**

Le libre-échange 1
Le Congrès mondial des femmes . . . 3

Rapports des comités

Le logement 5
La politique étrangère
du Canada 6
L'emploi 6
La justice 7
Les jeunes femmes et le
féminisme 8
Comité d'appui aux femmes
autochtones 8
La santé 9
L'actualité parlementaire 9

Rapports régionaux

Île-du-Prince-Édouard 10
Nouveau-Brunswick 10
Terre-Neuve/Labrador 11
Nouvelle-Écosse 11
Québec 13
Ontario Nord 13
Manitoba 13
Saskatchewan 14
Alberta 14
Territoires du Nord-Ouest 16
Colombie-Britannique 16

Équité en matière de
financement 17

*Couverture: copie de la page
couverture d'une brochure de la
Coalition québécoise d'opposition
du libre-échange, CEQ, CSN, FTQ, UPA.*

Vol. 2, no. 7
Novembre 1987

ACTION FÉMINISTE est une publication du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, 344, rue Bloor ouest, bureau 505 Toronto (Ontario) M5S 1W9
Tél: (416) 922-3246 (A.T.M.E.)
Paraît huit fois par année.

ISSN 0831-3377

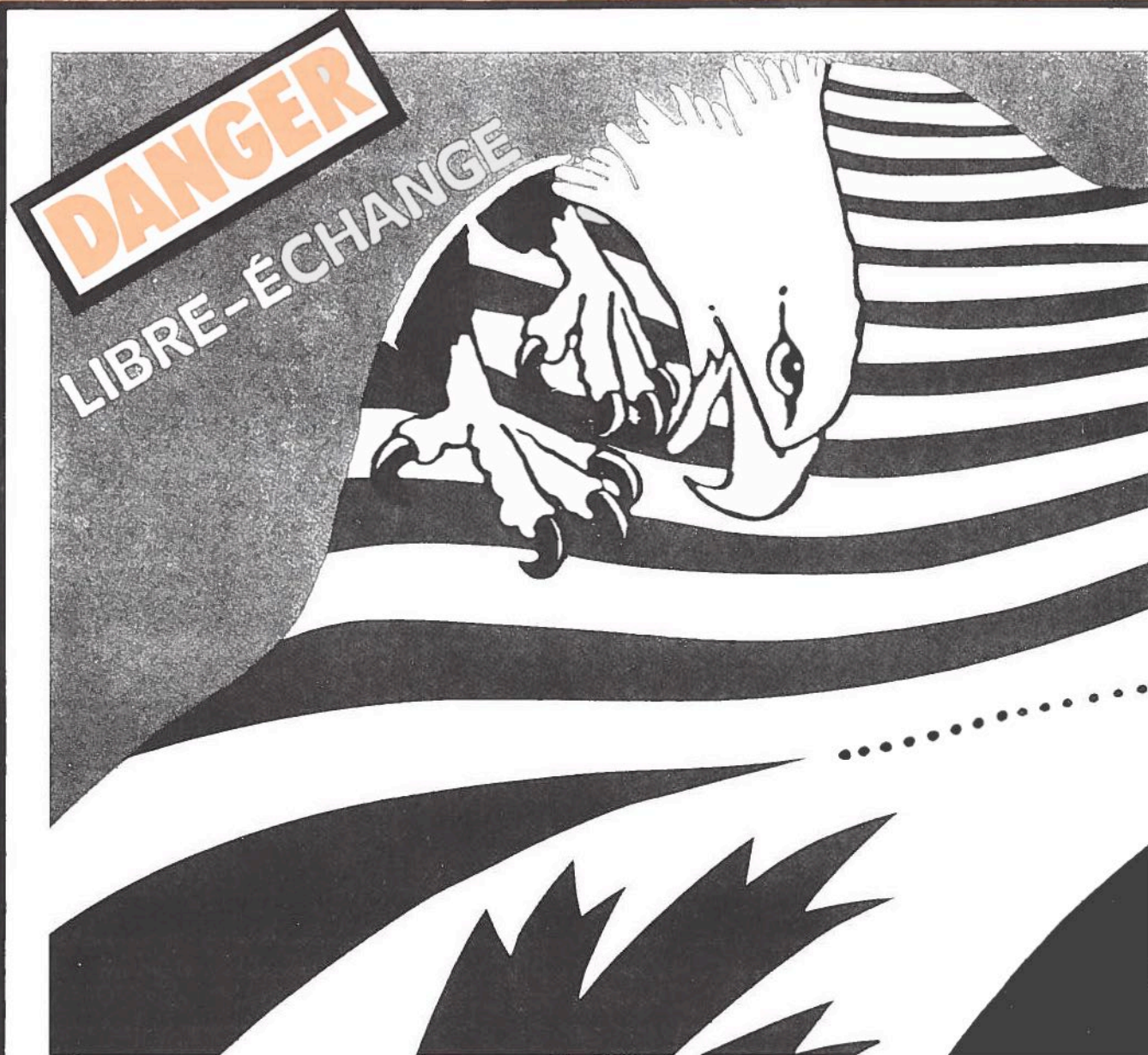
Rédaction: Elizabeth Amer
Coordination: Maxine Hermolin
Traduction: Gilbert Bélisle

Nous acceptons les annonces et les informations locales, mais nous ne sommes pas en mesure de retourner les manuscrits.

ACTION

féministe

NOUVELLES DU COMITE CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME



Vol. 2 N° 7

Novembre 1987

Comité canadien d'action sur le statut de la femme
344, rue Bloor ouest, suite 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9
ISSN 0831-3377